

200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1863 LUNDI 11 NOVEMBRE 2013

FÊTE DU LIVRE**Dire et écrire fait écho aux écrits cocasses d'auteurs congolais**

Le spectacle de lecture Dire et écrire offert par les Bèjarts le 8 novembre à l'Institut français (IF), plus qu'éveiller de la curiosité, aura suscité l'intérêt de plusieurs sur les écrits dont ils étaient extraits. Autant que Rossy qui tenait un peu lieu de maître de cérémonie, les six autres lecteurs avaient du mérite. Les tons, accents et expressions mesurés des uns et des autres, ponctués quelquefois par la guitare de Peguy Kataba, ont reçu un bel accueil. Fins comédiens, les lecteurs ont pour la plupart, avec un sacré naturel, livré à l'assistance des extraits avec un humour décliné à toutes les sauces. Le public présent ne s'est pas gardé de manifester son emballement applaudissant frénétiquement entre deux lectures. De l'avis du directeur adjoint de l'IF, Christophe Roussin, la soirée Dire et écrire était un succès.

Page 14

DIVISION 1**Les premières sanctions de la Linafoot**

La Ligue nationale de football (Linafoot) a, au terme de deux premières journées de la 19^e édition de la Division 1, infligé ses premières sanctions contre certains clubs engagés à cette compétition nationale de football. Deux clubs, en l'occurrence, DCMP et TP Mazembe, ont été sanctionnés pour avoir arboré la publicité sur leur maillot. Le premier écope d'une amende de 1.400 dollars tandis que le second est sommé de payer 700 dollars.

Quatre clubs, à savoir Lubumbashi Sport, US Tshinkunku, AS Nika et Sa Majesté Sanga Balende vont devoir payer 300 dollars d'amende pour envahissement de la zone neutre et jet des projectiles sur l'aire de jeu au cours de leurs rencontres de la deuxième journée. Le président nouvellement élu de la Linafoot, Simon Kayoyo, tient à appliquer de manière substantielle les textes qui régissent le football congolais.

Page 14

POURPARLERS DE KAMPALA**Les conclusions attendues ce lundi**

La délégation du M23 aux pourparlers de Kampala

Le gouvernement ougandais a annoncé vendredi dernier que l'accord de paix entre le gouvernement et le M23 serait signé ce 11 novembre à Kampala. Les deux parties ont, en effet, harmonisé leurs vues sur onze clauses du projet d'Accord leur soumis par la facilitation ougandaise. Dans l'une des clauses, le M23 prend l'engagement formel de renoncer définitivement à la lutte armée, même si cela avait déjà été entériné dans le communiqué publié le 5 novembre par son président. Le gouvernement, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour « faciliter et rendre irréversible la matérialisation » dudit accord.

Si pour le gouvernement, il s'agit juste de signer une simple déclaration qui constatera la fin de la rébellion, la communauté internationale, quant à elle, s'attend plutôt à la conclusion d'un accord de paix global intégrant tous les aspects de la crise dans la région et censé boucler le long cycle des pourparlers engagés depuis décembre 2012.

Page 12

CÉNI**Les élections municipales et locales prévues pour 2014**

La rencontre du 8 novembre au Palais du peuple entre la Céni et les délégués des partis politiques avait accouché d'une feuille de route projetant l'organisation du cycle électoral 2013-2016. Le premier acte de ce nouveau chronogramme se joue dès 2014 avec l'organisation des élections urbaines, municipales et locales. Le calendrier électoral y afférent sera publié dès janvier 2014. Quant à l'élection présidentielle et les législatives nationales de 2016, les opérations pré-électorales vont débuter à partir de janvier 2015.

L'une des grandes décisions ayant sanctionné cette réunion est que le calendrier de chaque élection sera désormais publié au début de chaque année budgétaire. Le président de la Céni a, par ailleurs, émis le souhait de voir les élections provinciales se dérouler en mode de suffrage universel indirect. Cela, a-t-il ajouté, dépendra des législateurs.

Page 12

VIE DES PARTIS**Willy Makiashi prend les commandes du Palu**

Le secrétaire général, chef du Parti lumumbiste unifié (Palu), Antoine Gizenga, vient de nommer le député Willy Makiashi au poste de secrétaire permanent et porte-parole de sa formation politique. Il remplace à la tête de la direction politique, Laure-Marie Kawanda dont le mandat a finalement été de neuf mois. La décision de la plus haute hiérarchie du parti a été officiellement annoncée au siège du Palu le 9 novembre.

Willy Makiashi a l'immense devoir de replacer sur orbite sa formation politique au terme de ces échéances. Cependant, une certaine opinion récuse cette nomination estimant que le député promu partage la responsabilité du moindre score du Palu aux dernières élections de 2011. Willy Makiashi est la quatrième personnalité à être nommée à ce poste depuis 2009.

Page 12



L'abbé Malu Malu

ÉDITORIAL

À nos lecteurs

Dans une semaine très exactement, *Les Dépêches de Brazzaville* vivront une nouvelle mutation. Ayant résolu, non sans mal, les problèmes que posaient, d'une part, l'approvisionnement de leur imprimerie en papier journal et, d'autre part, les coupures incessantes de courant électrique qui affectent le centre de Brazzaville, elles vont tout à la fois grandir et s'étoffer.

Expliquons-nous : le numéro de notre quotidien qui paraîtra le 18 novembre comportera vingt-quatre pages dont le tiers, soit huit pages, seront imprimées en quadrichromie, c'est-à-dire en couleurs. Cette augmentation de la pagination nous permettra d'offrir à nos lecteurs – à vous donc qui lisez chaque matin ce journal – de nouvelles rubriques, de nouvelles analyses, de nouvelles réflexions. Elle aura aussi comme conséquence de créer un espace dédié aux informations régionales qui rapprochera plus encore notre quotidien de ses lecteurs qui vivent dans les différents départements du pays.

Ainsi, dans leurs deux versions, imprimée et électronique, *Les Dépêches de Brazzaville* seront en mesure de mieux répondre aux attentes de celles et de ceux qui, chaque matin, les achètent dans la rue, les reçoivent parce qu'ils sont abonnés, ou les téléchargent sur internet. Figurant déjà parmi les journaux africains les plus lus chaque jour, elles franchiront une nouvelle étape dans leur développement et gagneront à coup sûr de nouveaux lecteurs, au Congo et en Afrique centrale bien sûr, mais aussi sur les cinq continents grâce au formidable instrument de diffusion que constitue le Web.

Pour faire face à ce développement dont le coût est élevé, nous doublerons le prix de vente du journal. Fixé à 100 FCFA il y a quatre ans, lors de la création du quotidien, il passera donc à 200 FCFA. Et nous tenons à en informer dès à présent nos lecteurs afin qu'ils intègrent cette augmentation dans leur calcul personnel, en précisant qu'à ce niveau de prix notre journal reste l'un des quotidiens les moins chers du continent africain.

Les Dépêches de Brazzaville sont un organisme vivant qui ne cesse d'évoluer. Soyez donc assurés que leur mutation se poursuivra afin de répondre aux besoins de leurs lecteurs dans un monde qui change lui-même rapidement.

Les Dépêches de Brazzaville

SECTEUR MARITIME

L'avenir de l'OMAOC au centre des discussions

Le ministre délégué chargé de la Marine marchande, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, en sa qualité de 2^e vice-président de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), s'est entretenu ce jeudi à Brazzaville, avec Alain Michel Luvambano, Secrétaire général de l'organisation maritime sous-régionale, sur les actions majeures à entreprendre en 2013.

Les discussions ont porté sur plusieurs questions, au nombre desquelles le code maritime de l'OMAOC. Cette politique se traduira par la révision des textes juridiques de l'organisation, à travers un atelier sous-régional sur le développement des services hydrographiques qui se tiendra du 18 au 20 novembre 2013 à Pointe-Noire (République du Congo), en partenariat avec le Bureau Hydrographique International (BHI) et la Commission hydrographique de l'Atlantique Orientale (CHAT+0) et ce, sous l'égide de l'OMAOC, et de la réunion préparatoire de la 28^e session ordinaire de l'assemblée de l'Organisation internationale (OMI) qui aura lieu du 25 novembre au 4 décembre 2013 à Londres (Grande-Bretagne).

Les deux personnalités ont également échangé sur la mise en place de l'Union des administrations maritimes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Ghana ; la prise de fonction du secrétaire général entrant de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) les 20 et 21 novembre à Douala (Cameroun) ; le



Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, et Alain Michel Luvambano, Secrétaire général de l'OMAOC

Conseil d'administration de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la mer d'Abidjan (ARSTM) qui se tiendra à Libreville (Gabon), pour lequel le Congo assure la présidence ; la conférence Aquatique tenue à Luanda (Angola) et la réunion des Administrations Maritimes et des Armements Africains, tenue en Afrique du Sud.

A également été abordée la question liée à la recrudescence de la piraterie et des actes illicites perpétrés en mer qui ont fait l'objet d'une déclaration lors du sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Céecac), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG), tenue du 24 au 25 juillet 2013 à Yaoundé (Cameroun) pour lequel l'OMAOC doit prendre position à la 28^e Assemblée générale de l'OMI. Car l'OMI doit accompagner les pays du golfe de Guinée comme elle l'a fait pour le golfe d'Aden après l'adoption du Code de conduite de Djibouti ce, pour rassu-

rer les partenaires stratégiques.

Par ailleurs, le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou a informé le secrétaire général de l'inscription sur proposition de la République du Congo, du point relatif à la Stratégie africaine intégrée des Mers et Océans-Horizon 2050 dite « Stratégie AIM 2050 » à l'ordre du jour de la réunion du Comité des représentants permanents (COREP) de l'Union Africaine qui aura lieu en janvier 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie), dont la République du Congo se propose d'assurer la présidence du Collège des champions composé de six ministres africains chargés de la Mer.

Il convient de noter que l'entretien entre le Secrétaire général de l'OMAOC et le ministre délégué chargé de la Marine marchande de la République du Congo, participe à une synergie de développement maritime en Afrique de l'Ouest et du Centre pour laquelle les autorités des deux espaces maritimes réfléchissent depuis quelques années.

Guillaume Ondzé

COOPÉRATION

Le PCT invité par le parti communiste cubain

L'ambassadrice de Cuba au Congo, Alba Soto Pimentel a été reçue le 7 octobre par le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Ngolo. Elle est venue annoncer la célébration, l'an prochain, des cinquante ans de coopération entre le Congo et Cuba. À cet effet, le parti communiste cubain souhaite que la délégation du comité central du PCT

fasse le déplacement de Cuba afin de prendre part aux festivités. Les deux personnalités ont mis également à profit cette rencontre pour évoquer le renforcement de la coopération entre les États. Selon l'ambassadrice, les deux pays entretiennent de bonnes relations. Le dernier fait en date, a-t-elle rappelé, est l'envoi tout récemment de 500 étudiants congolais à Cuba

pour suivre une formation en médecine. « Nous avons intérêt d'étendre cette coopération dans les autres domaines. En ce qui concerne le cinquantenaire, nous mettrons l'accent sur des activités culturelles notamment sur des documentaires qui serviront d'archives pour matérialiser notre coopération », a-t-elle conclu.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétaire : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodiolo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Coordonnateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Desso
Économie : Laurent Essolomwa
Société : Lucien Dianzenza
Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole
Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okasso

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris
Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignat, Brice Tsébé, Irin Mauoukani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)
38 rue Vaneau 75007 Paris
Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Le site de la préfecture du Kouilou choisi pour la création des forêts d'agréments et de vergers

Gaston Ngassiki Okondza, directeur départemental de l'Économie forestière du Kouilou, l'a annoncé le 6 novembre, à l'occasion de la célébration de la 27^e édition de la Journée nationale de l'arbre qui avait pour thème cette année : « Le reboisement, un moteur pour l'émergence de l'économie verte. »

À cette occasion, une cérémonie de planting d'arbres, placée sous la houlette de Fidèle Dimou, préfet du Kouilou, a eu lieu sur le site du siège de la préfecture (situé dans la sous-préfecture de Loango), retenu pour la réalisation du projet de création des forêts d'agréments et des vergers. « *Le Congo aspire à l'émergence d'ici à 2015. L'un des facteurs clés de cette ambition est l'économie verte. C'est ce qui explique le thème de cette 27^e édition de Journée nationale de l'arbre. Pour notre département, cette journée est considérée comme une approche visant la création des forêts d'agréments et des vergers* », a expliqué le directeur départemental.

Le site retenu est d'une superficie d'un hectare qui recevra très bientôt, 220 plants d'essences forestières constituées essentiellement de l'espèce acacia, et 60 plants d'arbres fruitiers (avocatiers, sa-foutiers, agrumes, manguiers). Selon le directeur départemental, le site servira de cadre idéal pour la vulgarisation de l'arbre dans le processus de la vie socio économique des populations de Loango et la stabilisation du micro climat. Pour que ces plantes ne subissent pas le même sort que celles des plantings antérieurs (qui ont fini par mourir faute de suivi), Gaston Ngassiki Okondza a sollicité l'implication de toutes les parties prenantes à l'activité.

Cela, en tenant compte de l'article 6 du code N° 617/88 du 30 juillet 1988, por-

tant application de la loi 062/84 du 11 septembre 1984, qui stipule : « *La conduite, le suivi et la protection des plants jusqu'à leur maturité relèvent respectivement de la responsabilité des citoyens pour ce qui concerne les arbres plantés dans leurs concessions et des collectivités locales et des services techniques spécialisés pour ceux plantés dans les milieux publics.* » Dans ce cadre, le directeur départemental a salué l'attitude de Fidèle Dimou, qui ne cesse de les interpeller sur les aspects de suivi et de protection des arbres des plantings antérieurs.

L'incivisme des populations dénoncé

Boniface Tchitombo, sous-préfet de Loango, a dénoncé le comportement incivique des populations qui, régulièrement, coupent sauvagement les arbres sans penser à les replanter. Aussi a-t-il rappelé : « *Planter un arbre c'est lutter contre les érosions et les changements climatiques qui menacent chaque jour l'humanité, c'est assurer la protection de notre environnement.* » Réagissant à cette préoccupation, Fidèle Dimou a estimé qu'un travail de pédagogie devait être fait pour amener effectivement les populations à saisir l'intérêt d'un arbre pour la stabilisation du sol et dans la lutte contre les changements climatiques. « *Cela ne relève pas seulement des autorités, mais aussi de la presse qui doit relayer l'information et réserver des espaces pour expliquer cela aux populations. Chacun doit protéger les arbres pour que nous n'investissons pas à perte* », a-t-il indiqué avant d'inviter les agents de la force publique affectés au siège de la préfecture, à s'impliquer dans la protection des arbres plantés.

Prisca Condhet

L'aménagement au ralenti dans le sud du Congo

2015 est considérée année butoir pour l'aménagement de l'ensemble des concessions forestières et des aires protégées du Congo. Face à ce délai, le gouvernement se mobilise pour accélérer l'aménagement forestier durable.

Le comité de pilotage du Projet d'appui à la gestion durable des forêts du Congo (Pagef) a recommandé la tenue d'une réunion, avant la fin du mois à Pointe-Noire, pour faire avancer le processus qui traîne le pas. Cette disposition a été prise au terme de leur septième session, après avoir constaté le retard pris dans le processus d'aménagement et le risque de ne pas atteindre l'objectif pour le Congo de terminer l'aménagement de l'ensemble des conventions d'aménagement et de transformation.

Au cours des sessions précédentes, il était question que les sociétés forestières s'attellent à élaborer les plans d'aménagement. Malheureusement celles-ci ne l'ont pas encore fait. D'où l'option d'une résolution beaucoup plus forte afin de les contraindre. Interpellées sur ce sujet, les sociétés forestières ont toujours évoqué des difficultés fi-

nancières. Selon le Pagef, les exploitants pensent que l'aménagement des forêts ne constitue pas une priorité par rapport à la production. En effet, l'aménagement permet une planification des prélèvements du potentiel ligneux à long terme. Ainsi, à travers cette réunion qui regroupera les directeurs des sociétés forestières, les responsables du Pagef, et la tutelle, il sera question de faire un bilan précis, pour chaque société ; d'établir un chronogramme actualisé du programme d'aménagement ; d'évaluer au cas par cas l'assistance technique, entre autres. Pour rappel, l'objectif de gérer durablement les ressources forestières nationales demeure un impératif pour les autorités congolaises. Selon le directeur de cabinet du ministre de l'Économie forestière, Michel Élénga, c'est sur cette base que le Congo continue à réaliser des progrès perceptibles lui permettant d'être le modèle dans la gestion durable des forêts tropicales en dépit de quelques lacunes encore observées. « *Le projet est né du fait que nous sommes dans un pays où nous ne pouvons pas rouler à deux vitesses.* Au

nord, nous avons des superficies forestières aménagées et même certifiées ; alors qu'au sud il n'existe aucune société avec une concession forestière aménagée. Ce qui a conduit le ministre à solliciter un appui financier de l'Agence française de développement pour établir l'équilibre entre les massifs forestiers du nord et du sud », a expliqué le coordonnateur du Pagef, Bernard Bezou. Le Pagef, créé dans ce contexte, couvre, dans son champ d'intervention, les secteurs forestiers sud et centre du Congo. Il accompagne les titulaires des conventions d'aménagement et de transformation, de même que ceux des conventions de transformation dans l'objectif de favoriser l'extension de la dynamique d'aménagement à l'ensemble des opérateurs forestiers du Congo. Autre objectif : contribuer à l'effort du gouvernement de réaliser l'aménagement durable de l'ensemble des concessions forestières. Le Pagef est cofinancé par le gouvernement et l'Agence française de développement ainsi que les sociétés forestières.

Nancy-France Loutoumba

BDÉAC

45 milliards FCFA pour construire une route nationale au Gabon

Le président du Conseil d'administration de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BdÉac), Michael Andadé, a donné cette information à l'issue de la 3^e session de cette institution tenue le 8 novembre à Brazzaville.

« *Nous avons poursuivi nos efforts de mobilisation de ressources et de financement de l'économie. Nous finançons particulièrement des projets d'infrastructures qui nous manquent dans la sous région notamment les routes, pour faire en sorte que nos pays deviennent un seul espace et que nous n'ayons plus l'impression de voyager quand nous voulons aller*

d'une capitale à une autre », a déclaré le président du conseil d'administration de la BdÉac.

Outre la construction des infrastructures routières, la banque prévoit également de financer un projet avicole au Tchad. Le coût d'exécution desdits travaux est estimé quant à lui à 25 milliards FCFA.

Présentant le bilan des trimestres précédents, le président du Conseil d'administration a souligné que les indicateurs étaient satisfaisants. « *La BdÉac s'était organisée pour sortir du tunnel. Et, aujourd'hui elle est bien positionnée* », a-t-il rassuré.

Notons que les points débattus lors de la session d'août dernier, portaient entre

autres sur : la création des industries de production de pâte alimentaire au Cameroun, la construction d'une usine d'huile de palme et de savonnerie au Gabon, l'installation d'une usine de fabrication de laiterie au Tchad.

La construction des routes transfrontalières entre le Tchad et le Niger faisait aussi partie des priorités. Entre outre, le financement des projets d'infrastructures au sein des pays membres figure parmi des fondamentaux inscrits dans le plan stratégique de 2013-2017 de la BdÉac, adopté en avril dernier.

Le prochain conseil d'administration de cette institution financière est prévu en décembre prochain.

Lopelle Gassia Mboussa

FAIT DU JOUR

RDC : éclaircie à l'Est

De l'Est vient le soleil, et donc la lumière. Cette évidence n'a pas toujours eu la chance de s'appliquer en République démocratique du Congo (RDC), si l'on se réfère à la partie de cauchemar qui se joue dans l'est de ce pays depuis près de deux décennies. Et lorsque les spécialistes de la tumultueuse région des Grands Lacs, dont fait partie la RDC, dénombrent pour ce qui la concerne seule une quarantaine de groupes armés opérant à ses frontières est, le fait devient hallucinant.

Le 5 novembre, une année et demie, jour pour jour, après sa constitution dans le Nord-Kivu, après qu'elle a tenu tête durant tout ce temps aux troupes régulières de RDC et défié la communauté internationale, la rébellion du M23 a proclamé sa reddition. À la fin du mois de novembre 2012, galvanisés par leur principal succès militaire, lorsqu'ils parvinrent à prendre la ville de Goma, capitale de leur province d'ancrage, les rebelles y croyaient encore au point de

monnayer cher leur part du gâteau dans les négociations entreprises avec le gouvernement de Kinshasa à Kampala (Ouganda). Mais tout cela s'est écroulé du jour au lendemain : un peu de soleil donc, serait-on tenté de plaider.

Retenons que ce dénouement est survenu à la suite d'une série de défaites essuyées sur le terrain militaire par cette rébellion, il y a peu insaisissable, qui a longtemps envenimé les relations entre la RDC et le Rwanda voisin. Épinglé par l'ONU comme le principal pourvoyeur en hommes, armes et munitions du M23, Kigali a-t-il, si ce soutien était avéré, décidé de lâcher ses protégés ou a-t-il démontré, au contraire, que les accusations portées contre lui relevaient de la pure spéculation ?

En tout état de cause, la tournure prise par les événements profite largement au gouvernement de Kinshasa, et surtout au chef de l'État, Joseph Kabila. Pour la RDC, cela devrait aider à normaliser les rapports

avec ses voisins de l'Est, notamment le Rwanda. Pour Joseph Kabila lui-même, dont la marge de manœuvre s'est élargie, il lui revient, au plan extérieur, justement, d'assurer à ses voisins qu'il est prêt à œuvrer avec eux pour une normalisation bénéfique de la région et de ses habitants, et au plan intérieur de s'engager à fond sur la voie de la réconciliation nationale.

Sur ce dernier point, les annonces qu'il a faites le 23 octobre lors de la clôture des concertations nationales prendront tout leur relief s'il accorde une attention certaine aux gens qui ont pris les armes au nom du M23 et avec lesquels son gouvernement négocie depuis plusieurs mois à Kampala. Ils sont défaits militairement, c'est vrai ; ils sont politiquement exténués, c'est le cas ; mais hormis le recours aux armes qu'il faut condamner, leurs revendications sociales sont peut-être celles d'une bonne partie des hommes et des femmes qui peuplent l'est de la RDC.

Les mêmes que l'on a vus saluer l'entrée des FARDC appuyées par les troupes de l'ONU, les mêmes qui, un jour applaudissent des inconnus, lorsqu'ils se rendent compte, au bout d'un certain temps, que leur quotidien ne s'est guère amélioré depuis le dernier fait d'armes des forces qu'ils avaient accueillies avec chants et tambour l'autre fois. Dans le cas de la RDC, comme dans d'autres pays du continent minés par des conflits meurtriers, ce passage de l'une à l'autre extrémité de l'espérance s'est souvent produit.

Il faut pourtant que l'éclat de lumière qui est apparu au Nord-Kivu avec la fin de partie décrétée par le M23 se transforme en un soleil ardent qui s'étende sur toute la RDC. La balle est dans le camp du chef de l'État, Joseph Kabila, qui devra solder le contentieux de l'Est en s'abstenant de se donner la posture du vainqueur total, après la victoire « totale » de son armée contre la désormais ex-rébellion du Mouvement du 23-Mars.

Gankama N'Siah

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abu Dhabi / Brazzaville, le 4 novembre 2013

Warid Telecom, un Groupe International de Télécommunication, dont la majorité est détenue par le groupe Abu Dhabi, déclare aujourd'hui avoir conclu un accord définitif avec Bharti Airtel pour lui permettre d'acquies pleinement ses opérations au Congo.

Cet accord est soumis à l'approbation de la régulation et de la loi. Il a pour but d'unir les forces de Warid et Airtel au Congo en vue d'offrir aux abonnés un réseau plus étendu, des services vocaux, des données plus accessibles et un service client de haute qualité.

De ce fait, le million d'abonnés actuel de Warid Congo se joindra à environ 280 millions d'abonnés du réseau international Airtel à travers 20 pays et bénéficiera :

- d'une plus grande couverture de réseau et de distribution ainsi que de produits novateurs.
- d'un réseau de qualité supérieure à grande vitesse grâce à la 3G et au roaming international.
- des tarifs roaming réduits à travers toute l'Afrique et un bouquet passionnant de services innovants.

C'est une grande première en matière de consolidation dans le domaine des télécommunications au Congo.

S'exprimant au sujet de l'accord, Monsieur SiramYarlagadda, membre du Conseil d'Administration de Warid Congo a déclaré : "Cet accord favorise une situation avantageuse pour les abonnés et leur donne l'occasion de faire partie d'un des plus vastes réseaux mobiles au monde. Les abonnés peuvent s'attendre à bénéficier des services 3G et vocaux aux tarifs abordables, dans un des réseaux les plus étendus au monde. A cette occasion, nous exprimons notre sincère gratitude envers le gouvernement pour le soutien dont il a fait montre à notre égard et comptons sur son indéfectible collaboration en vue d'une transaction couronnée de succès".

Au sujet de l'accord, Monsieur Manoj Kohli, MD et CEO (international) a affirmé : "Cette acquisition fait partie de notre stratégie de renforcement de notre position sur le marché par le moyen de l'acquisition des opérations dans les pays où nous sommes présents, tant que les bonnes occasions se présentent. Nous sommes à un stade avancé dans le processus d'intégration de l'opération Warid Ouganda à celle d'Airtel, ceci avec succès. Nous comptons réussir une transition similaire au Congo Brazzaville. Comme il a été démontré en Ouganda, la fusion générera une plus-value aux abonnés sous la forme de data et roaming aux tarifs abordables, des produits novateurs, Airtel Money, des réseaux et un service client de classe mondiale. Nous exprimons notre profonde reconnaissance envers le gouvernement et comptons sur son soutien tout le long de cette transaction."

Au sujet de Warid Telecom : Warid telecom Congo est un opérateur de Telecom mobile intégré, qui couvre la majorité de la population au Congo en leur proposant des services Voice, data, info-loisirs, WaridMusik etc. Warid Telecom est majoritairement détenu par Abu Dhabi Group, qui est un consortium d'investissement des Emirats Arabes Unis.

La Direction



SÉCURITÉ PUBLIQUE

La manifestation du Copeco considérée comme non déclarée et mal encadrée

C'est ce qu'a déclaré le directeur de la sécurité publique, le colonel Jules Monkala-Tchoumou, au cours d'un point de presse qu'il a animé la semaine dernière dans la salle de conférence de la Direction générale de la police.

La Direction générale de la police (DGP) a géré le 5 novembre au ministère de l'Économie, des finances et du budget, un rassemblement du Collectif des opérateurs économiques du Congo (Copeco) qui revendiquaient leurs dettes. Cette action collective, sur la voie publique, a malheureusement généré des troubles à l'ordre public qui ont motivé l'intervention de la police.

Cette intervention de la police a abouti à l'interpellation de plusieurs manifestants qui ont été présentés le 6 novembre. Ceux-ci se trouvent être des sujets étrangers dont les activités quotidiennes n'ont aucun lien avec le Copeco et encore moins avec leurs objets. « Nous voulons saisir cette occasion pour dire que les manifestations dans notre pays constituent des activités légales, garanties par des textes, des lois et des règlements. Ce sont également ces lois qui prescrivent les conditions dans lesquelles doivent s'organiser ces manifestations. Pour le Congo, elles ont un régime juridique de déclaration préalable. C'est pourquoi la manifestation qui a eu lieu au ministère des Finances peut être considérée comme non déclarée et mal encadrée », a déclaré le colonel Jules Monkala-Tchoumou.

Le directeur de la sécurité publique a ajouté que la déclaration fait obligation aux organisateurs de décliner leur



Le colonel Jules Monkala-Tchoumou

identité, de préciser le lieu de la manifestation, l'itinéraire à suivre en cas de marche et également de préciser les groupements ou organisations qui doivent faire partie de cette manifestation. Or, lors de cette manifestation, il y a eu des citoyens congolais et des étrangers qui ne font pas partie du Copeco qui ont été loués, à qui il a été donné des tenues de manifestation. Ce sont surtout ces manifestants qui, dès qu'ils sont arrivés sur le terrain, n'ont pas été dans les objectifs fixés par la manifestation, et ont commencé à poser des problèmes à l'ordre public, a signifié le colonel Jules Monkala-Tchoumou qui a attiré l'attention à tout organisateur de manifestation de toujours se conformer à la loi, « car la police ne tolérera pas qu'il y ait du dés-

ordre sur la voie publique », a-t-il insisté.

Le colonel Jules Monkala-Tchoumou a ajouté que depuis un bon bout de temps, le directeur général de la police a engagé une démarche proactive qui consiste à faire de l'anticipation sur certains problèmes sociaux, à faire de la facilitation et à permettre le dialogue entre les intéressés et leurs administrations de tutelle. Cette démarche qui a permis de pouvoir gérer pacifiquement certaines situations et de traiter les problèmes à la racine évite aux citoyens de gérer des manifestations non déclarées ou interdites.

Point de vue du Copeco

Paul Nestor Mouandzibi-Ndinga affirme que la manifestation des opéra-



Les présumés auteurs de trouble

teurs économiques a été pacifique car ils avaient écrit à la police. Il a déploré cependant le fait que cette manifestation a été arrêtée sans qu'ils aient trouvé gain de cause sur la situation qu'ils revendiquent. « La seule chose pour le Copeco, c'est que les opérateurs économiques qui souffrent soient payés. Si aujourd'hui, le ministre des Finances accepte de nous payer, la manifestation prend fin », assure le président du Copeco.

Paul Nestor Mouandzibi-Ndinga a reconnu par ailleurs que certains citoyens portaient les maillots du Copeco, alors qu'ils ne font pas partie de ses effectifs. En effet, il avoue avoir loué un citoyen qui n'est pas membre du collectif, parce que détenant des instruments de musique. « On fait

une manifestation pour que ça porte. Ce citoyen dispose des instruments de musique que nous avons loués à l'occasion. Même dans les pays étrangers on peut inviter un orchestre pour faire valoir ses droits. Notre but c'était de faire du bruit pour que le ministère des Finances nous écoute ; ce n'était pas dans le but de faire de la casse. Si vous allez sur le terrain, vous ne verrez rien de cassé, de volé, ni du désordre orchestré. En plus, nous avons été repoussés sans résistance aucune. J'ai été moi-même mis sur les banquettes, frappé par la police alors que je défendais les intérêts des opérateurs économiques », a témoigné le président du Copeco.

Bruno Okokana

CONFÉDÉRATION SYNDICALE CONGOLAISE

Les revendications des retraités « doivent être traitées en convergence avec les organisations syndicales »

À l'occasion de la célébration du 49e anniversaire de la Confédération syndicale congolaise (CSC), le 8 novembre, le secrétaire de l'organisation, Daniel Mongo, a rendu public un message qui rappelle la situation des retraités.

La célébration de l'anniversaire de la CSC a été placée sous le signe de la réflexion sur les enjeux sociaux du futur. Pour ce syndicat, l'aboutissement des revendications des retraités nécessite une démarche coordonnée.

La situation des retraités se dégrade au regard de l'évolution du pouvoir d'achat, malgré l'engagement pris par le président Denis Sassou N'Guesso de relever les pensions de moins de 40 000 FCFA servies par la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse des retraites des fonctionnaires. « Les retraités ont des revendications spécifiques : elles doivent être traitées en convergence avec les organisations syndicales des travailleurs, dont la Confédération syndicale congolaise », rappelle Daniel Mongo dans son message. La CSC a pour mission de lutter contre l'arbitraire et d'agir pour l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie. Défendant les travailleurs de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles des secteurs éco-

nomique, social et culturel, formel et informel, la CSC a mené plusieurs actions de revendications. Elles ont porté en l'occurrence sur le déblocage et le paiement intégral des effets financiers dus aux avancements, reclassements et autres promotions ; le relèvement de la valeur du point d'indice ; les revalorisations successives du salaire minimal inter-professionnel garanti (SMIG) et des allocations familiales ; l'application sans faille des textes relatifs à la réglementation des activités de sous-traitance au Congo et l'adhésion des travailleurs de la sous-traitance du secteur pétrolier aux deux conventions collectives.

Les revendications portent également sur la restitution des sièges des unions syndicales départementales illégalement occupés ; l'indemnisation de la CSC suite à la vente à Brasco par le gouvernement du siège de Mpila ; la revalorisation des pensions de retraite ; la mise en œuvre du processus de la fonction publique territoriale ; la réduction du poids fiscal sur les salaires qui menace le pouvoir d'achat du travailleur ; la suppression définitive dès 2014 du phénomène des demi-terrains dans les transports urbains des grandes villes.

Lydie Gisèle Oko

Un parti politique condamne l'attitude de la force de l'ordre

La Dynamique pour le développement du Congo (DDC) a dit son indignation suite à la répression des membres du Collectif des opérateurs économiques du Congo (Copéco) alors qu'ils manifestaient devant le ministère des Finances pour réclamer un dû de plus de 15 milliards FCFA.



Armand Mpourou, président de la Dynamique pour le développement du Congo. (© DC)

Ce parti politique, qui se dit de gauche, a réagi à l'humiliation dont le Copéco a été victime tout

en épingleant le droit syndical repris dans la Constitution. À cet effet, il a rappelé que la République du Congo avait signé des conventions internationales interdisant la torture. « Nous ne pouvons pas accepter que chaque fois qu'un syndicat veut manifester pacifiquement, celui-ci soit maltraité ou terrorisé », a réprimé le prési-

dent de la DDC, Armand Mpourou, et d'ajouter : « La police ne doit pas participer à garantir

l'impunité dans le pays mais à sécuriser la population. Nous appelons les forces de l'ordre à l'impartialité. » S'adressant au gouvernement, la DDC l'invite à respecter les opérateurs économiques qui, selon elle, soutiennent l'économie du pays ainsi que les traités internationaux dont le Congo est signataire. « Nous rappelons au gouvernement que ce n'est pas à la direction générale de la police qu'il faut en référer lorsqu'il s'agit d'une revendication. Nous lui demandons aussi de liquider cette dette », a déclaré Armand Mpourou et de conclure : « Nous soutenons le syndicalisme surtout pour des problèmes d'intérêt général et d'utilité humaine. »

Pour rappel, le Copéco s'était rendu devant le ministère des Finances pour manifester contre la tutelle qui avait exclu certaines entreprises du contrôle qui devait aboutir à la paie de leur dû. Malheureusement leur mouvement pacifique a été arrêté net par les forces de l'ordre sous prétexte que des sujets étrangers avaient infiltré les rangs des manifestants.

Nancy-France Loutoumba

G- EXPERTISE

Expertises Comptable et Judiciaire - Commissariat aux comptes
Assistance en gestion
BP : 552 Tél : +242 04 020 54 54/ +242 06 815 09 99
RCCM N° CGPNR / 13B1169 - Agrément CEMAC N° CA 372 (Expertise comptable)
9, Rue Jeanne d'Arc – Quartier La Base, Route de l'Aéroport, Pointe - Noire

Nous pouvons vous assister dans les domaines suivants :

EXPERTISE COMPTABLE

Tenus révision des comptes, états financiers annuels.

FISCALITÉ

Etablissement de vos déclarations fiscales obligatoires, mise à jour de votre dossier fiscal.

SOCIAL

Paie (Traitement, bulletins, déclarations obligatoires, CNSS, IRPP, TUS, DAS I, DAS II, embauche, contrats....).

GESTION

Tableaux de bord, budget, prévisionnel, procédures.

CREATION D'ENTREPRISE

Statuts notariés, obtention SCIEN, SCIET, Prévisionnel, NIU..., dossier de convention d'établissement avec l'Etat Congolais.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Contrôle légal des comptes, commissariat aux apports.



RECHERCHE CONSULTANTE EN COMMUNICATION

Dans le cadre de son extension, le cabinet dentaire SEMINET recherche une consultante en communication bilingue possédant des compétences solides en expression orale et écrite, ainsi que dans l'utilisation de l'outil informatique (Word, PowerPoint et Excel). Elle devra être dynamique et proactive, capable de rendre compte de façon pertinente et de s'organiser.

La candidate est invitée à déposer sa lettre de motivation et son CV avec photo au cabinet dentaire SEMINET sis au 2ième étage de l'immeuble CNSS, au-dessus de la pharmacie Mavré ou à l'envoyer à l'adresse email suivante :

secretariat@cdseminet.com.

Tél : 06 683 15 14 / 05 551 42 96.

Brazzaville Cotonou

via Pointe-Noire

A partir de **211 450 FCFA TTC** Aller-retour
3 vols par semaine
Lundi, Mercredi et Vendredi

Vol	Provenance	Heure de départ	Heure d'arrivée	Destination
LC 113	Brazzaville	09:05	10:00	Pointe Noire
LC 451	Pointe-Noire	11:30	14:15	Cotonou
LC 452	Cotonou	15:15	18:05	Pointe-Noire
LC 106	Pointe-Noire	19:40	20:35	Brazzaville

ECAir
www.flyeca.com - Relations clients : +242 04 509 0 509 (Congo) / 133 01 78 77 78 77 (France) E-mail: relations.clients@flyeca.com

BUROTOP IRIS **SAMSUNG**

Non seulement la meilleure qualité
mais en plus le moins cher au Congo!

Ordinateur portable **SAMSUNG**

199.000 FCFA HT

- Processeur Intel
- Ecran 15.6"
- 2 Go de RAM
- 320Go de disque dur
- GARANTIE 1 AN

www.burotop.com

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 06 5777 888 - 06 689 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Kait Matou - après Rond Point Kassal - Tel: 04 453 63 63 - 06 866 67 66

Dans la limite du stock disponible offre valable uniquement pour les particuliers

Assurances et Réassurances du Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE 1973 - 2013

40 ans d'Assurance d'Expérience d'Investissements dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 - A Pointe-Noire : 222 94 12 88 - Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67 www.arc-congo.cg

HUMEUR

Quand l'école privée crée la confusion en matière de tenues scolaires

L'institution de l'uniforme scolaire dans les années 1970 avait pour but essentiel de mettre fin aux clivages sociaux entre les enfants des nantis et les autres. Car par manque de beaux habits, certains étaient frustrés et cela laissait peut-être paraître le statut social de leurs parents. Du coup ils n'assistaient plus aussi bien aux enseignements.

La tenue scolaire permettait également de distinguer un écolier d'un collégien, voire d'un lycéen. Aujourd'hui, avec la prolifération des écoles privées, la tenue scolaire a perdu sa valeur de jadis et occasionne de vraies confusions dans les établissements scolaires, dans les quartiers, voire dans la société tout entière avec des agissements pouvant conduire à des actes « antiscolaires » si bien qu'il est difficile de dire que tel élève fréquente telle école et est en telle classe. On revient aux années 1980 où du fait d'une même tenue scolaire et de la proximité entre le lycée de la Révolution et le collège Gampo-Olilou, par exemple, des lycéens venaient occuper des salles de classe du collège pour semer la pagaille.

On fut donc amené à différencier l'uniforme porté au collège et celui porté au lycée dans les années 1982 et 1983. Aujourd'hui, ce problème revient au galop, car l'uniforme scolaire que portent de nombreux élèves des écoles privées crée une vraie confusion. Nombreuses sont les écoles privées où les élèves du collège portent des tenues scolaires de lycéens et les lycéens des uniformes réservés aux collégiens. Comment se retrouver dans cet imbroglio ?

Et ces confusions qui tendent à se généraliser créent de nombreux cas d'indiscipline chez les enfants. D'abord au niveau familial, ensuite dans la société et enfin à l'école. Grâce à cela, de jeunes collégiens trompent tout le temps la cohorte de leurs parents que sont tantes, oncles, grands-parents, frères, cousins, neveux, nièces et autres. « Je viens d'obtenir mon BEPC cette année-ci, je m'habille donc ainsi. J'attends de vous un cadeau de congratulation », disait un neveu au cousin de son père qui avait bien accueilli le mensonge habilement monté par l'élève grâce au port d'une fausse tenue scolaire.

Dans des quartiers, des groupes d'élèves fréquentant des

établissements scolaires différents et portant les mêmes uniformes usent de comportements que l'on pourrait qualifier de « rejets du niveau scolaire réel ». Ils disent être au niveau supérieur grâce à la tenue alors qu'il n'en est rien. Et ce, au sein même des établissements scolaires que les Congolais ont pris l'habitude d'appeler « complexes scolaires » même si ceux-ci n'ont qu'un cycle. Certains élèves des classes inférieures évitent souvent de porter l'uniforme les catégorisant, préférant celui réservé aux élèves qui sont dans les classes d'examen, c'est-à-dire en troisième et en terminale.

Pire, ces tenues scolaires propres à tel ou tel établissement sont devenues des éléments d'identification pour les élèves entre eux, si bien qu'il est rare de passer toute une année scolaire sans entendre que les élèves de tel établissement scolaire se sont frottés pour un rien à ceux de tel autre établissement. La tenue scolaire est devenue comme un symbole de trahison. Il y a là une vraie préoccupation sociale qui alimente certaines conversations entre parents, enseignants et élèves eux-mêmes.

Les autorités en charge de ces questions doivent mettre fin à cette confusion au niveau du port des tenues disparates dans les écoles privées. Pourquoi les écoles privées ne porteraient-elles pas le même uniforme qui ne se distinguerait que par le logo ou l'insigne de l'établissement ? Par exemple, la tenue portée à l'École d'hier pourrait être la même qu'à l'École Victor-Hugo, seuls les logos les différencieraient.

Encore que dans la recherche de solutions à cette confusion, certaines écoles privées ont décidé de ne plus exiger le port de l'uniforme par leurs élèves et cela a recréé sans nul doute la mauvaise ambiance des années avant 1970 que les pouvoirs publics avaient souhaité faire disparaître pour effacer les clivages sociaux. Notons par ailleurs que dans certaines écoles, des groupes d'élèves se forment pour faire de la tenue scolaire un véritable élément de Sape, avec des accoutrements extravagants qui heurtent même la pudeur. Est-ce le rôle qu'avait la tenue scolaire autrefois ?

Faustin Akono

CUBA

L'ONU condamne le blocus américain

L'Assemblée générale des Nations unies a voté le 29 octobre pour la vingt-deuxième fois en faveur d'une résolution qui condamne l'embargo américain contre Cuba, en vigueur depuis plus de cinquante ans.

Comme en 2012, 188 pays ont voté en faveur de cette résolution. Seuls les États-Unis et Israël se sont opposés. La Micronésie, les îles Marshall et Palau, trois nations du Pacifique qui votent habituellement comme les États-Unis, se sont abstenues cette année. La résolution exprime la préoccupation de l'Assemblée générale face à l'adoption et à l'application de nouvelles mesures pour durcir et élargir le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba. Elle « exhorte de nouveau tous les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer » de telles mesures et « demande de nouveau instamment » à tous les États de faire le nécessaire pour les abroger ou pour en annuler l'effet dès que possible.

Le texte a été présenté par le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodriguez Parilla, qui a affirmé que le blocus avait encore été renforcé sous la présidence de Barack Obama, « particulièrement dans le secteur financier ». « Les dégâts humains qu'engendre le blocus sont incalculables. Il provoque des souffrances et constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme. Le blocus économique s'est resserré et se ressent sur les

conditions de vie des familles cubaines », a-t-il déploré.

Entre janvier 2009 et septembre 2013, les amendes imposées à trente entités américaines et étrangères pour leurs relations avec Cuba ont atteint 2,446 milliards de dollars, a affirmé Bruno Rodriguez Parilla, indiquant que son pays ne représente en aucun cas une menace à la sécurité de « la superpuissance américaine ».

Il a rappelé que Cuba était disposé à établir un dialogue sérieux et constructif dans le respect de sa pleine indépendance.

Les autres intervenants ont tous condamné l'embargo comme contraire à la Charte et aux relations commerciales internationales et qui a eu pour effet de ralentir fortement le développement économique de Cuba. Selon les chiffres cités par Cuba dans le rapport du Secrétaire général et repris par certains intervenants, le blocus aurait coûté depuis son origine, en 1960, 1 126 milliards de dollars à Cuba.

Les délégations ont également dénoncé la portée extraterritoriale de la loi Helms-Burton qui oblige le gouvernement américain à prendre des sanctions contre les entreprises et personnes qui font du commerce avec Cuba. Le représentant de l'Union européenne a ainsi rappelé que la politique commerciale des États-Unis à l'égard de Cuba était par essence une question bilatérale mais que les effets extraterritoriaux de la législation américaine sont « inacceptables ».

Yvette-Reine Nzaba

**Hébergement
Stockage & Archivage
Solution Saas
Services infogérés**

Plus besoin de peiner vos plates-formes logicielles et matérielles en interne, notre DATA CENTER, premier en Afrique centrale le fait pour vous !

Contrairement et ailleurs, nos solutions sont adaptées à vos besoins. Nous vous garantissons sécurité, disponibilité, accessibilité et bien plus encore pour que

WARID
Passer à l'action

www.warid.cg | (44) 01 28 60 100

**AGENCE DE VOYAGES ET DE TOURISME
AFRICA TRAVEL'S RECHERCHE :**

1-Un garçon qui a la bonne maîtrise de : logiciel Amadeus, l'outil informatique. Ayant au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle et une connaissance de la langue anglaise.

2-Des hôtesse d'accueil : 1m70 et plus, une connaissance de la langue anglaise.

Veillez déposer vos candidatures à l'adresse suivante : 01 rue Mayombi Nkombo, arrêt de bus Bas-prix. Pour plus d'informations contactez :
04 105 50 50 / 05 050 47 48

Réconcilier avec l'assurance

Allianz Multi Pro sécurise vos biens et vos activités selon vos besoins et votre budget.

Allianz Congo Assurance / Siège Social
Av. Linguissi PEMBELLOT - Résidence Gabriella / Pointe Noire
allianz.congo@allianz-cg.com | + (242) 05 601 12 00

Brazzaville
Marché Plateau-Ville
+ (242) 05 012 95 54

Agent Général SCAR
Centre - ville / Pointe Noire
+ (242) 06 622 78 69

Allianz

DOING BUSINESS

Pourquoi le Congo est-il si mal classé ?

Thomas Lambert, gérant et conseiller international de la célèbre banque d'affaires Lazard Frères, décrypte pour Les Dépêches de Brazzaville les raisons du mauvais classement du Congo dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale. Destiné à mesurer « la facilité à faire des affaires », ce classement place le Congo à la 185e place sur 189.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Comment peut-on expliquer le mauvais classement du Congo ?

Thomas Lambert (TL) : D'une façon générale, les pays francophones sont mal notés pour des raisons objectives et des raisons plus subjectives. Il y a un certain scepticisme à l'encontre des pays de droit latin à Washington, siège de la Banque mondiale (BM). L'environnement juridique est très important dans le rapport Doing business. Or les fonctionnaires internationaux de la banque, de sensibilité anglo-saxonne, jugent la common law plus favorable aux affaires que le droit latin, notamment pour l'exécution des contrats. Il est très difficile de se battre sur ce point, car il s'agit d'un biais structurel. Concer-

réalisées entre 2000 et 2005, elle s'est basée sur des données collectées au moment où les infrastructures et le tissu économique congolais étaient encore profondément détruits du fait de la guerre civile de 1997. Le niveau de base du Congo est donc marqué par cela. Mais on observe une évolution lente. Comme dans une course de vitesse de 100 m où l'on part avec 20 mètres de plus à parcourir, le Congo doit parcourir 120 mètres pour rester dans la course et aller deux fois plus vite que tous les autres pays qui ont pris de l'avance.

LDB : Le Congo est-il réellement un plus mauvais élève que les autres pays africains ?

TL : Le classement Doing Business doit être vu comme une incitation à faire mieux. Tous les banquiers installés à Brazzaville le disent : le climat des affaires est difficile au Congo, mais c'est le cas partout en Afrique. Il n'y a donc pas de raison objective pour que le Congo soit, par exemple, si éloigné de la Côte d'Ivoire ou après la République démocratique du Congo. Ce classement est révélateur, pour les autorités, de la nécessité d'agir sur le secteur privé notamment les PME.

mandations de la BM, alléger les procédures et créer des agences publiques d'aide aux entreprises. Un pays comme le Rwanda a ainsi réussi à être très bien classé, mais cela ne veut pas dire que les fondamentaux de la croissance sont fondamentalement meilleurs au Rwanda qu'au Congo. En fait, il faut prendre en compte le niveau et l'évolution. Doing Business identifie des évolutions par secteur : quand un pays entreprend des réformes, il progresse ; quand il ne lance pas de réformes et que les autres pays le font, alors il perd des places. Il s'agit d'inciter les pays à mener des réformes dans tous les secteurs. Ainsi, dans le domaine de la création d'entreprises, le Congo gagne un rang suite à la baisse des coûts d'enregistrement et à la suppression de la carte obligatoire de commerçant. L'allègement de l'impôt sur les sociétés a été récompensé par un gain de trois places. Dans le domaine du commerce transfrontalier, le Congo a pris quelques places, suite aux réformes entreprises dans le domaine des procédures portuaires et douanières.

LDB : Que peut faire le Congo pour améliorer son score ?

TL : Les autorités ont adopté la bonne stratégie en critiquant, sans trop en faire, le classement du Congo, car cela n'empêche pas le business de se développer. En effet, le classement Doing Business reflète un point de vue relatif. De manière plus efficace, il faut prendre la BM à son propre jeu et produire des enquêtes récentes. Le Congo doit également poursuivre le train des réformes. Par exemple, à Pointe-Noire et à Brazzaville, sous l'égide de la ministre des Petites et moyennes entreprises (PME), Yvonne Adélaïde Mougany, la politique de soutien assez inefficace de subventions aux PME a été réformée avec le concours de la BM. Des aides à la création d'en-

treprises et un accompagnement sur la durée des entrepreneurs pour faire leurs demandes de financement auprès des banques (aide à la réalisation de business plan et tenue de comptabilité) sont désormais proposés. Le Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (Figa) accorde des prêts pour solidifier les entreprises en capital, offre des garanties sur les emprunts bancaires et accompagne concrètement les porteurs de projets pour accéder au formel. Ce genre d'initiative permet de gagner des places. Dans les secteurs juridique, fiscal, les procédures commerciales pour les exportations et importations, le Congo doit tenir compte de son héritage historique marqué par une culture de dirigisme. Il lui faut supprimer les procédures lourdes, mais des pays tels que la France ont le même problème. L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) joue un rôle dans ce domaine, notamment par la simplification des transferts de propriété. En ce qui concerne l'électricité, malgré les investissements récents, le Congo a accumulé du retard par rapport aux autres pays. Construire un réseau électrique prend du temps, il faut poser les lignes, etc. et cela ne fonctionne réellement que quand tout est raccordé. Dans le secteur de l'accès aux prêts, la modernisation du réseau bancaire est manifeste avec l'installation au Congo de banques étrangères réputées.

LDB : On peut donc se montrer optimistes pour l'avenir...

TL : Le résultat du Congo au Doing

business est une tentative de mesure des problématiques qui restent à résoudre dans ce pays. Le Congo a par ailleurs de bonnes



Thomas Lambert

notes souveraines : il vient de recevoir un BB- de Moody's, ce qui le place au même niveau que le Nigeria et le Gabon. Les agences de notation, en effet, regardent la réalité objective du pays et cette note est un acte de foi dans l'évolution actuelle. Les collaborateurs de Moody's sont venus à Pointe-Noire où l'on perçoit physiquement cette dynamique qui est réelle. Et le Congo, comme tous les pays de la Zone franc, possède des atouts pour les investisseurs étrangers que d'autres zones géographiques n'ont pas. Que l'on pense seulement au rapatriement des capitaux : au Congo, l'entreprise étrangère qui investit peut rapatrier tous ses fonds dans son pays d'origine. Dans de nombreux pays d'Amérique latine, cela n'est pas possible et tout l'argent gagné doit rester investi sur place.

Propos recueillis par Rose-Marie Bouboutou

« Au Congo, l'entreprise étrangère qui investit peut rapatrier tous ses fonds dans son pays d'origine. Dans de nombreux pays d'Amérique latine, cela n'est pas possible et tout l'argent gagné doit rester investi sur place. »

nant le Congo en particulier, pour réaliser leur classement, les équipes de la BM collectent des enquêtes qualitatives indépendantes réalisées par des acteurs de la société civile, mais les pays d'Afrique sont mal outillés pour les statistiques. La BM travaille donc sur un stock d'enquêtes assez anciennes qu'elle actualise progressivement. Quand la BM a commencé son classement, en 2005, avec les enquêtes

Pour la BM, il faut miser sur le secteur privé, favoriser la création d'entreprises et sortir de l'informel en donnant un cadre légal et fiscal officiel aux différentes activités économiques. C'est une priorité pour elle, et pour inciter les États à effectuer ce type de réformes, elle a créé le classement Doing Business pour montrer les bons « performers ». Pour être bien classé, il faut avant tout suivre les recom-



TerraTech
Le monde de l'informatique



Acer Aspire E1-530
Intel® Processeur 1.8GHz
Ecran HD Led 15.6
2GB DDR3 Memoire
500GB Disque Dur
6-Cell Li-ion Battery



Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S
Rond Point City – Rez-Chaussée. Congo-Brazzaville
Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434
Email: info@terratech-cg.com

+



235.000 H.T



DISTINCTIONS

Le Prix italien de l'Excellence africaine à Mamadou Kamara Dékamo

L'ambassadeur du Congo en Italie et doyen du corps diplomatique africain, ainsi que d'autres personnalités ont été distingués pour leur engagement dans l'intégration.



Mamadou Kamara Dékamo, ambassadeur du Congo en Italie. (crédits DR)

La diaspora africaine désigne chaque année les personnalités qui ont le mieux contribué à l'intégration et à une meilleure (et positive) visibilité de l'Afrique. Le Prix de l'Excellence est une initiative conjointe de la mairie de Rome et d'organisations d'immigrés africains. La cérémonie de proclamation des récipiendaires se déroule au Capitole, siège de la mairie de Rome. Mais cette année la remise officielle des prix se fera le 30 novembre à Brescia, dans le centre-nord de l'Italie. Les personnes désignées pour être récipiendaires sont : l'ambassadeur du Congo, Mamadou Kamara Dékamo ; la ministre de l'Intégration, Cécile Kyenge (d'origine congolaise RDC) ; Jean-Léonard Touadi (lui aussi Italien originaire du Congo-Brazzaville) ainsi que l'écrivain togolais Kossi Komla-Ebri. Devant un parterre de hautes personnalités comprenant le maire de Rome, Ignazio Marino, et le cardinal ghanéen, Peter Kodwo Turkson, président du conseil pontifical Justice et paix du Vatican, la biographie et les diverses activités de ces personnes ont été déclinées.

L'ambassadeur Mamadou Kamara Dékamo s'est déclaré honoré par la distinction, mais il y voit surtout un encouragement aux ambassadeurs africains à faire mieux et plus pour le rapprochement de l'Italie et des pays africains. Il a réaffirmé la volonté des ambassadeurs à œuvrer avec la diaspora africaine, d'ailleurs reconnue comme entité régionale de développement par l'Union africaine. Quant aux actes racistes qui peuvent parfois se noter sur la voie de cette intégration, l'ambassadeur Dékamo affirme qu'il s'agit d'épiphénomènes inhérents à la situation de crise, mais qu'il ne faut ni exagérer ni négliger. « Dans l'ensemble, les Italiens sont très proches de l'Afrique », a-t-il affirmé.

Lucien Mpama

VATICAN

Les Africains prennent pied dans la diplomatie

Le Saint-Siège compte aujourd'hui un nombre non négligeable de nonces apostoliques africains.

C'est un trait commun des trois derniers pontificats : la diplomatie du Saint-Siège fait de plus en plus la part belle à l'Afrique. Le Vatican y noue des rapports officiels avec les États (dernier exemple, le Tchad), au point qu'une infime minorité d'entre eux seulement (Mauritanie, Comores et Somalie notamment), tous musulmans, n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec lui. Mais les Africains sont eux-mêmes de plus en plus présents dans les rangs des ambassadeurs du Vatican dans le monde. Cette réalité ira très certainement en se consolidant, car les prêtres africains sont désormais en quantité non négligeable en formation à l'institut ecclésiastique pontifical. D'ailleurs, ce prestigieux établissement, situé en plein centre historique de Rome, qui forme les ambassadeurs du Vatican, les nonces apostoliques, était dirigé récemment encore par un ancien d'Afrique, Mgr Beniamino Stella, dont le premier poste en tant qu'ambassadeur a précisément été le Congo-Brazzaville. En septembre dernier, il est monté en grade, le pape l'ayant nommé préfet de la congrégation pour le clergé, c'est-à-

dire le ministère chargé des prêtres catholiques du monde entier. Jusqu'au mois dernier aussi, c'est un fils d'Afrique, le Nigérian Jude Thaddeus Okolo, qui était l'ambassadeur du Vatican en Centrafrique et au Tchad ; il vient à peine d'être affecté en République dominicaine. De même, le nonce apostolique au Bénin et au Togo est également aujourd'hui un Africain - un autre Nigérian -, Mgr Brian Udaigwe. Nommé en avril dernier, il a été accueilli avec une liesse non feinte par la communauté igbo de Cotonou, « en tant que frère et voisin ». La liste des Africains commence à s'allonger depuis que le premier d'entre eux, l'Ougandais Augustine Kasuja (un autre ancien de Brazzaville !) a inauguré la voie sous le pape Jean-Paul II qui le nomma nonce apostolique à l'île Maurice et aujourd'hui au Nigéria (après l'Algérie). Le rang des diplomates nigériens du Vatican se renforce par ailleurs aussi de Mgr Fortunatus Nwachuku, qui fut le chef du protocole du pape Benoît XVI. Mais l'Afrique centrale n'est pas en reste ! Mgr Léon Badikebele Kalenga



Mgr Léon Badikebele Kalenga (crédit Adiac (notre photo), originaire de République démocratique du Congo, a eu le Ghana comme premier poste d'affectation. Il est aujourd'hui nonce apostolique au Salvador et à Belize, alors que Mgr Novatus Rugambwa, Tanzanien, qui a rang de nonce lui aussi, a été rappelé au Vatican où il travaille à la Curie romaine. Naturellement, le Vatican affirme toujours que les nominations ne font pas partie de plans de carrière. Et, donc, si des papes ont d'abord été nonces apostoliques, ce n'est pas forcément par ce biais qu'un Africain deviendra pape. Mais, même au Vatican, on sait que les voies du Seigneur sont insondables...

L.Mp.

GRANDES CHANCELLERIES D'AFRIQUE

La 6^e conférence réclame un rôle plus important de la femme

Les assises de deux jours ayant réuni à Niamey (Niger) les principales grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France se sont achevées la semaine dernière sur le thème « La bonne gouvernance dans l'espace des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France : le rôle de la femme ». Le Congo était représenté par une forte délégation conduite par le grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina. Cette session s'est articulée autour de deux grandes communications : la première, sur le sous-thème « Femme,

éducation et stabilité sociale dans l'espace des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France », et la deuxième a porté sur le sous-thème « Femme, économie et stabilité politique dans l'espace des grandes chancelleries d'Afrique et de France ». Ont également retenu l'attention les exposés présentés par les différents pays membres de la conférence. Ainsi, les débats ont conduit les conférenciers à apprécier la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2011 à Cotonou (Bénin) et à en formuler de nouvelles, prenant en compte les as-

pects liés au thème de la conférence. Signalons que la septième conférence des grandes chancelleries d'Afrique francophone subsaharienne et de France se tiendra en 2015 dans un lieu qui sera déterminé ultérieurement. Il convient de noter qu'en pleine soirée de gala en l'honneur des participants à la sixième conférence, le Premier ministre du Niger, Brigi Rafini, a procédé à la décoration des grands chanceliers ou de leur représentants, alors que le grand chancelier des ordres nationaux du Niger faisait de même pour les secrétaires généraux.

Guillaume Ondzé

AMICO Telecom

Fournisseur d'accès Internet

Installez l'internet + un routeur Wifi à 149,000 FCFA gagnez 1 mois gratuit de connexion haut débit de 512 Kbps.

Direction Général Immeuble CNSS / 1er étage Brazzaville - Congo
Tel: 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81 / 01 888 81 81
Email: Support@amc-telecom.com



AVIS D'APPEL D'OFFRE

MARCHÉ DE PRESTATION DE NETTOYAGE DES AEROGARES DE BRAZZAVILLE – POINTE NOIRE – OLLOMBO

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réalisation des prestations de nettoyage des locaux et des vitres des aéroports Maya-Maya de Brazzaville, Agostinho NETO de Pointe-Noire et Denis Sassou N'Gusso d'Ollombo.

2. FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation est ouverte à toute entreprise rassemblant les compétences et moyens nécessaires à la réalisation du marché.

AERCO Aéroports du Congo, n'étant pas soumis à la réglementation applicable aux prestations engagées par l'Etat ou les personnes publiques, la présente consultation n'est pas régie par le Code de Marchés Publics.

3. DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché est décomposé en cinq lots :

Lot N°1 : BZV-MEZZ comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de la zone mezzanine de l'aérogare BZV.

Lot N°2 : BZV-RDC comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'aérogare de BZV.

Lot N°3 : BZV-ETG comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'étage de l'aérogare de BZV.

Lot N°4 : PNR comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aérogare de PNR.

Lot N°5 : OLL comprenant les travaux de nettoyage des locaux et des vitres de l'aérogare d'Ollombo.

4. CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des éléments suivants:

-Le règlement de la consultation

-Le cahier des clauses techniques particulières

-Le cahier des clauses administratives particulières

-Les bordereaux des Prix Unitaires

Le dossier de consultation est remis contre une somme de 1.000.000 F CFA TTC (un million de francs CFA) en un exemplaire papier et un exemplaire électronique, à chaque candidat qui en fera la demande, à compter de la date de publication de l'avis d'appel d'offre.

Le dossier de consultation est à retirer auprès de la Direction Technique d'AERCO située au niveau mezzanine de l'aérogare de Brazzaville.

5. DATE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au :

Mardi 31 décembre 2013, 17h00

Les offres remises après ce délai ne seront pas acceptées.

Les offres devront être adressées à Monsieur le Directeur Général d'AERCO et remises au secrétariat de la Direction Générale situé au niveau mezzanine de l'aérogare de Brazzaville.

6. VALIDITE DES OFFRES

Les offres demeureront valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise



Remerciements

Suite au décès de leur regrettée mère, sœur, grand-mère Antoinette Bamda survenu le 21 octobre 2013 à Saint Benoit Boundji et inhumée le 23 du même mois. Patrice Pele, le lieutenant Célestin Mbouengué et famille remercient le couple Onangandzéssi (Maitre Onass) Opendza Elangui, Otomba, les amis et connaissances pour leur affectueuse assistance morale, matérielle et financière. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

in memoriam

11 novembre 2010 – 11 novembre 2013
Voici trois (03) ans déjà jour pour jour qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui sa servante Mme Bakatoula Claire Annette « Adoucha », née Claire Annette Loungary « Adoucha ». En cette date commémorative, son époux Guy Morlin Bakatoula et enfants se souviennent encore d'elle. C'est une immense détresse. Trois ans, c'est comme si c'était hier. Que toutes les personnes qui l'ont connue et estimée aient une pensée pieuse pour sa mémoire. A cet effet, des messes d'actions de grâces seront dites le lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 novembre 2013 à 6h00 en l'Eglise Sainte Marie de Ouenzé pour le repos de son âme. « Sache que tu vis en nous, ce vide dans nos cœurs ne sera jamais comblé ».



La famille Menga,
-Madame Ngoma née Menga Anne
-Mlle Annie Menghat,
-Mr Destin Regis Ngoma
-Mr Daniel Lionnel Ngoma
-Mlle Annaille Ngoma

Demandent à toute personne ayant connu leur père, frère et neveu Mr Menghat Borekambi Frédéric Auguste « Gaulois » d'avoir une pensée pieuse à l'occasion du 4^e anniversaire de sa mort le 10 novembre 2009.



Chronogramme des séminaires de formation M.SYS

LOGISTIQUE	15/11/2013	1 SEMAINE	25 000F
TRANSIT	29/11/2013	2 SEMAINES	35 000F
EXCEL Avancé	18/11/2013	1 MOIS	25 000F
Conception d'une base de données et Microsoft ACCESS	23/11/2013	2 SEMAINES	35 000F
Montage des sons et des vidéos	26/11/2013	2 SEMAINES	30 000F
Conception des sites web, (HTML, PHP, MySQL)	28/11/2013	1 MOIS	35 000 F
Administration d'un réseau	28/11/2013	1 MOIS	30 000F
Maintenance des ordinateurs	29/11/2013	1 MOIS	35 000F
Initiation et perfectionnement en informatique	19/11/2013	2 MOIS	25 000F

Lieu : immeuble en face du hall des légumes agricongo marché total à l'étage (derrière la fac de droit).
Tél : 05 556 90 64 / 06 937 60 54 / Tél : 05 556 90 64 / 06 937 60 54

**ASSURANCES GENERALES
DU CONGO**

A.G.C.SA

**RESPECTER NOS
ENGAGEMENTS,
C'EST VOUS
RESPECTER**

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!



Airtel signe un accord définitif pour l'acquisition des opérations de Warid Congo Brazzaville

Cette acquisition fera d'Airtel le leader au Congo Brazzaville

Cette deuxième acquisition intranationale en Afrique renforce davantage la position d'Airtel sur le continent

New Delhi/Brazzaville le 5 Novembre 2013: Bharti Airtel («Airtel»), un fournisseur de services de télécommunications avec des opérations dans 20 pays à travers l'Asie et l'Afrique, a annoncé aujourd'hui la conclusion d'un accord définitif avec le Groupe Warid («Warid») pour l'acquisition complète de Warid Congo SA. L'entente est assujettie aux approbations réglementaires et statutaires.

Il s'agit de la deuxième acquisition intranationale d'Airtel en Afrique. Plus tôt cette année, la société de télécommunications a acquis Warid Ouganda. Cette nouvelle acquisition fera d'Airtel le plus grand opérateur du Congo Brazzaville avec plus de 2,6 millions de clients. À l'heure actuelle, Airtel occupe la deuxième position avec plus de 1,6 millions de clients, tandis que Warid est troisième avec environ un million de clients.

L'accord vise à unir les forces d'Airtel et de Warid et permettra aux clients de bénéficier de tarifs avantageux, d'un réseau 2G/3G de meilleure qualité, de services de voix et de données à des prix abordables et d'un service à la clientèle supérieur. En outre, les clients existants de Warid Congo SA intégreront le réseau mondial d'Airtel qui compte de plus de 280 millions de clients. Ils profiteront ainsi des avantages du service «One Airtel» qui réduit les tarifs d'itinérance à travers l'Afrique et l'Asie du Sud.

Cet accord reste soumis à l'approbation des autorités congolaises.

S'exprimant sur cet accord, M. Manoj Kohli, le PDG de Bharti Airtel à l'international, a déclaré: «Cette acquisition concorde avec notre stratégie qui consiste à renforcer notre position sur les marchés. Nous avons déjà réalisé, avec succès, l'intégration de Warid Ouganda et nous sommes convaincus que la transition au Congo sera effectuée très rapidement. Comme il a déjà été démontré en Ouganda, cette transaction permettra aux clients de bénéficier de produits innovants, de frais d'itinérance inférieurs, de tarifs avantageux pour les données, d'un réseau de classe mondiale et d'un service à la clientèle supérieur. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers le Gouvernement et attendons avec impatience son soutien dans cette affaire.»

S'exprimant sur l'accord, Sriram Yarlaga, un membre du conseil d'administration de Warid Congo a déclaré: «Les consommateurs sont les grands gagnants de cet accord car ils font désormais partie d'un des plus vastes réseaux de téléphonie mobile dans le monde. Ils auront l'occasion de profiter de tarifs avantageux et auront accès à la 3G à des prix abordables. Nous profitons également de cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude envers le Gouvernement dont le soutien permettra de réaliser la transaction avec succès.»

Avec une présence dans 17 pays d'Afrique, Airtel est le plus grand fournisseur de services de télécommunications à travers le continent en termes de portée géographique et comptait plus de 66 millions de clients à la fin du trimestre terminé le 30 Septembre 2013. Globalement, Airtel est classé comme le 4ème plus grand opérateur de téléphonie mobile en termes d'abonnés.

À propos de Bharti Airtel

Bharti Airtel Limited est l'une des plus grandes sociétés de télécommunications dans le monde avec des opérations dans 20 pays en Afrique et en Asie. Basée à New Delhi, en Inde, la société fait partie des quatre plus grands opérateurs de téléphonie mobile au monde en termes du nombre d'abonnés. En Inde, elle offre des services variés : notamment des services mobiles 2G et 3G, des lignes fixes, du haut débit ADSL, l'IPTV et le DTH, et des solutions pour entreprises et services nationaux et internationaux de longue distance aux opérateurs de téléphonie. Sur les autres marchés, elle fournit des services mobiles 2G et 3G, ainsi que le commerce mobile. Bharti Airtel comptait plus de 276 millions d'abonnés sur l'ensemble de ses marchés à la fin du mois d'août 2013. Pour en savoir plus,

consultez le site www.airtel.com.

POURPARLERS DE KAMPALA

Les conclusions attendues ce lundi

Si pour le gouvernement, il s'agit de signer juste une simple déclaration censée constater la fin de la rébellion, la communauté internationale soutient la conclusion d'un accord de paix global supposé boucler le long cycle de pourparlers engagés depuis décembre 2012.

Sauf changement de dernière minute, c'est ce 11 novembre que les rideaux vont définitivement tomber sur les pourparlers de Kampala entamés depuis décembre 2012 entre le gouvernement et la rébellion du M23. Concrètement, il s'agit pour les deux parties de signer l'accord final devant sanctionner les travaux en présence des représentants de l'ONU et de l'Union africaine (UA). À Kampala, le décor est déjà planté par la facilitation ougandaise qui tient à créer l'évène-

ment autour de cette cérémonie de signature. La nouvelle a été confirmée le 8 novembre par le porte-parole du gouvernement ougandais, Ofwono Opondo, suivi dans la soirée par le chef de la délégation gouvernementale à Kampala, Raymond Tshibanda. En fait, à en croire les sources, la cérémonie du jour est conforme au canevas tracé qui consistait à ce que le gouvernement prenne d'abord acte de la renonciation par le M23 de sa rébellion et que, cinq jours après, les deux parties se retrouvent pour signer la déclaration finale. Ce qui est en train d'être fait.

Pour en venir à l'Accord proprement dit, tout ce qu'on sait est que le gouvernement et le M23 ont harmonisé leurs vues sur onze clauses du projet d'Accord soumis par la facilitation ou-

gandaise. Dans l'une des clauses, le M23 prend l'engagement formel de renoncer définitivement à la lutte armée, même si cela avait déjà été entériné dans le communiqué publié le mardi 5 novembre par son président. Le gouvernement, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour « faciliter et rendre irréversible la matérialisation » dudit Accord.

Sur la question de l'amnistie et de l'intégration des hommes du M23 dans les Fardc qui, jusque-là, constituaient la pierre d'achoppement, il a été indiqué que l'Accord détaillera la manière dont chaque cas sera traité étant entendu que parmi les responsables du M23, « il y a ceux qui sont sous sanctions de l'ONU, ceux qui veulent être réintégrés dans l'armée nationale et ceux qui veulent simple-

ment rentrer chez eux ». L'on croit savoir que c'est l'option défendue par le gouvernement d'examiner au cas par cas les dossiers des uns et des autres qui a été finalement admise. L'amnistie et l'intégration devaient donc être sélectives, excluant du processus tous les ex-militaires ou dirigeants M23 reconnus coupables des crimes de guerre.

Par ailleurs, une polémique a cours actuellement sur la désignation de l'Acte qui sera signé ce lundi à Kampala. Les avis divergent. Pour Lambert Mende Omalanga, l'on ne peut parler d'Accord de paix à conclure avec le M23 qui a cessé d'exister, du moins militairement. Il s'agira pour le gouvernement de signer juste une simple déclaration qui constatera la fin de la rébellion et c'est tout. Un scénario auquel visiblement la communauté in-

ternationale est loin de souscrire, elle qui a toujours soutenu la conclusion d'un accord de paix global intégrant tous les aspects de la crise dans la région et censé boucler le long cycle de pourparlers engagés depuis décembre 2012. La signature des conclusions des pourparlers de Kampala intervient au moment où l'essentiel des hommes de troupe du M23 se sont réfugiés en Ouganda, parmi lesquels le chef militaire Sultani Makenga. L'Ouganda a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de remettre les rebelles réfugiés sur son territoire à une quelconque instance internationale ou de les garder prisonniers. Une possibilité de les déplacer de la zone de Mgahinga (département de Kisoro), dans le sud-ouest de l'Ouganda, est en train de se dessiner.

Alain Diasso

VIE DES PARTIS

Willy Makiashi prend les commandes du Palu

Le mandat de Laure-Marie Kawanda n'a finalement été que de neuf mois.

Le secrétaire général, chef du Parti lumumbiste unifié (Palu), Antoine Gizenga, vient de nommer le député Willy Makiashi au poste de secrétaire permanent et porte parole de sa formation politique. Il remplace à la tête de la direction politique, madame Laure-Marie Kawanda dont le mandat aura finalement été de quelque neuf mois. La

décision de la plus haute hiérarchie du parti a été officiellement annoncée au siège du Palu, le 9 novembre.

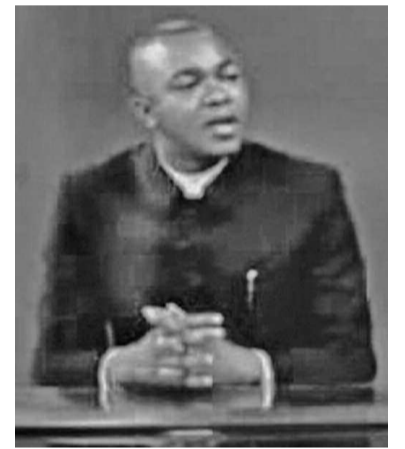
Aux premières nouvelles, la nomination de Willy Makiashi n'a pas été accueillie avec enthousiasme par la base parce que, dit-on, elle estime que le député promu partage la responsabilité du moindre score du Palu aux dernières élections de 2011. D'aucuns auraient souhaité du sang neuf pour la remobilisation

des militants en vue des futures échéances électorales prévues pour 2014. Il a l'immense devoir de replacer sur orbite sa formation politique au terme de ces échéances.

Des analystes estiment que les changements intervenus ces trois dernières années à l'exécutif du Palu sont un indicateur de taille des problèmes qui gangrène sa bonne marche. Bien qu'étant réalisés dans le respect des textes fondamentaux du parti, ces chan-

gements réduisent la marge de manœuvre des différents secrétaires permanents pour l'organisation interne. Ils renforcent, au contraire, une gestion approximative essentiellement basée sur le court terme.

Notons que depuis 2009, quatre personnalités ont successivement été désignées à la tête de la direction politique du Palu. Il s'agit de Joseph Dovel Mpango, Godefroid Mayobo, Laure-Marie Kawanda et Willy Makiashi soit



Willy Makiashi

un nouveau permanent chaque an, d'où les préoccupations de militants sur le bien fondé d'une telle démarche.

Jeannot Kayub

COOPÉRATION

Une délégation d'hommes d'affaires belges à Kinshasa

Des représentants de cinquante-sept sociétés belges séjourneront en RDC du 10 au 20 novembre dans l'objectif d'inspecter les secteurs des transports, des logistiques et sous secteurs connexes pour un éventuel investissement.

Organisée par la représentation économique et commerciale des régions bruxelloise, flamande et wallonne en RDC, la mission économique d'hommes d'affaires belges va être centrée sur le thème « Transports, logistiques et sous secteurs connexes ». En commençant par la ville de Kinshasa, cette mission se rendra par la suite à Kisangani, à Boma et Matadi et va atterrir à Lubumbashi, capitale cuprifère.

D'après le programme établi par l'organisateur, la journée du 11 novembre sera consacrée à l'ouverture, à Kinshasa, de la mission économique belge qui sera introduite par le secteur des transports. Il s'en suivra des entretiens entre les entreprises ainsi que la présentation des cinquante-sept entreprises belges qui participent à la mission, après que différentes personnalités aussi bien congolaises que belges auront prononcé leurs allocutions. Il s'agit notamment de l'ambas-

sadeur de la Belgique en RDC, le gouverneur de la ville de Kinshasa, le ministre belge en charge de la mobilité de la région, de Bruxelles la capitale ainsi que le ministre des Transports et voies de communication congolais.

Au cours de la deuxième journée, les discussions seront focalisées sur un sujet très attrayant : « La collaboration entre la Belgique et la Chine pour le développement du secteur de transport en RDC est-elle possible ? ». A l'issue des discussions, les participants pourront dégager une possible collaboration des Belges et des Chinois, entrepreneurs en cette matière.

Kisangani, Boma, Matadi et Lubumbashi vont accueillir la mission belge

L'étape de Kisangani qui interviendra le 13 novembre sur le thème « Opportunités d'affaires en Province Orientale dans le contexte régional : cartographie géoéconomique de la province », permettra aux différentes entreprises belges représentées de faire des entretiens interentreprises afin de dégager un consensus.

Une fois arrivée à Boma le 16 novembre, la mission belge va d'abord visiter le nouvel aéroport de Lukandu inauguré dernièrement par le prési-

dent de la République. Sur place, deux groupes vont être constitués. Le premier va visiter les grands élevages GEL, notamment le nouvel abattoir, les plantations d'huile de palme, l'usine de raffinage d'huile de palme (Congo Oil and Derivatrices). Tandis que le second va inspecter la Congolaise des voies maritimes (CVM), le Port SCTP de Boma, le Port de l'Ogefrem de Boma ainsi que le Projet de port sec de la société Afritec de Boma. Une fois à Matadi, la mission fera un parcours en train de Matadi à Songololo au cours duquel les hommes d'affaires vont échanger avec le partenaire congolais et les autres opérateurs économiques congolais.

La ville de Lubumbashi constitue la dernière étape de la tournée des hommes d'affaires belges qui y fouleront les pieds le 18 novembre pour rentrer à Kinshasa le 20 novembre, puis à Bruxelles dans la nuit. Ils vont profiter de leur séjour dans la ville cuprifère pour discuter sur les opportunités d'affaires dans les secteurs des transports et de l'énergie au Katanga, lesquelles discussions vont se solder par des entretiens interentreprises et des visites de terrain avec les partenaires congolais.

Gyspie Oïssa Tambwe

CÉNI

Les élections municipales et locales prévues pour 2014

L'institution électorale vient de présenter une projection de la feuille de route pour l'organisation du cycle électoral 2013-2016.

À l'issue des échanges qu'il a eus le week-end avec les partis politiques, le président de la Céni, l'abbé Malu Malu, a rassuré l'opinion sur la suite du processus électoral avec l'organisation, en 2014, des élections urbaines, municipales et locales. La rencontre entre la Céni et les partis politiques avait accouché d'une feuille de route qui prend en compte tout le cycle électoral 2013-2016 avec tout ce que cela implique en termes de tenue du fichier électoral. Aucun détail n'a été cependant été livré par rapport au contenu du document. Tout ce que l'on sait est que, comme l'a déclaré le président de la Céni, « le calendrier de chaque élection sera publié au début de chaque année budgétaire ».

Le calendrier électoral des élections urbaines, municipales et locales sera publié dès janvier 2014. Quant à l'élection présidentielle et les législatives nationales de 2016, les opérations pré-électorales vont débiter à partir de janvier 2015. Telles sont les grandes articulations de la feuille de route présentée par l'abbé Malu Malu. Un calendrier qui pourra toujours être modifié surtout qu'en filigrane, il y a le recensement administratif de la population qui est susceptible de perturber le canevas ainsi tracé. L'occasion était belle pour l'abbé Apollinaire Malu Malu de solliciter plus d'engagement et d'implication de la part du gouvernement pour que ce recensement s'effectue dans le temps et conformément aux normes.

Le président de la Céni, par ailleurs, a émis le souhait de voir les élections provinciales se dérouler en mode de suffrage universel indirect. Cela, a-t-il ajouté, dépendra des législateurs.

A.D.

PARTENARIAT MATETE-OLNE

Une séance de travail sur les deux municipalités

L'activité animée conjointement par les Bourgmestres de ces municipalités a permis de cerner le contour et l'importance de cette relation et de cette ouverture.

Le bourgmestre de la commune belge d'Olne, Ghislain Senden, et celui de Matete, Bayllon Thierry Gaibene, ont animé, le 8 novembre dans le hall de la maison communale de Matete, à Kinshasa, une séance de travail sur le partenariat entre ces deux municipalités. Cette session a réuni les forces vives de la municipalité kinoise autour de ces deux autorités communales.

Pour cette activité, Bayllon Thierry Gaibene et Ghislain Senden ont partagé avec les chefs de quartiers, le personnel de la commune de Matete, les opérateurs économiques et culturels, les notables, les responsables d'Églises et d'écoles de la municipalité congolaise sur les deux ans de cette relation tissée par ces deux com-

munes. « *Nous allons faire avec vous le bilan de deux ans de ce partenariat et vous mettre au courant de ce qui est fait et de ce qui reste à faire afin que vous puissiez comprendre l'importance de cette ouverture* », a souligné le bourgmestre de Matete.

Un partage d'expériences

Dans ses interventions, le bourgmestre d'Olne, Ghislain Senden, a expliqué à ses interlocuteurs matetois le fondement de ce partenariat. « Nous venons vous dire comment on fait et voir ce qui peut être transposé ici », a-t-il souligné. À en croire ce responsable olnais, c'est le sens du travail et de la rigueur qu'il est venu partager avec les Matetois. Ghislain Senden a notamment insisté sur le respect des règles. « *La philosophie, c'est de mettre à la disposition des citoyens des services de qualité* », a-t-il expliqué.

L'établissement d'un programme 2014-2016

La maison communale de Matete décorée aux couleurs du partenariat avec Olne

Les deux responsables communaux ont étalé devant la communauté mate-toise le programme de partenariat pour les deux prochaines années. Le premier volet de ce plan vise la construction des bureaux de treize quartiers de Matete ainsi que la modernisation de l'administration et le renforcement des capacités de ses animateurs. Alors que le second volet concerne la réhabilitation de l'électricité de la maison communale. Cette dernière sera, en effet, pourvue des panneaux solaires et de convertisseur pour suppléer aux problèmes de son alimentation en énergie électrique. D'autres aspects de ce programme seront développés, ont-ils fait savoir, selon les besoins et les disponibilités. Mais le bourgmestre d'Olne a

tenu à préciser que sa municipalité, qui a également ses problèmes et qui n'a pas des moyens pour subvenir aux nombreux problèmes à résoudre à Matete, n'est que le « bras agissant de la coopération internationale ». C'est pourquoi il a insisté sur le respect des règles qui, selon lui, lui facilitera la tâche dans la défense des programmes arrêtés dans le cadre de ce partenariat. « *Olne est le bras qui sert à activer les moyens de la coopération internationale au bénéfice de Matete* », a-t-il dit.

Les préoccupations des Matetois

Dans leurs interventions, les forces vives de Matete ont exprimé certains besoins ressentis par la communauté. Quelques uns ont été en rapport direct avec la vision du partenariat entre les

deux municipalités, alors que d'autres s'en sont tout simplement écartées et ont été difficiles à concevoir dans le cadre de cette relation. Mais, dans leurs « réponses », Thierry Bayllon Gaibene et Ghislain Senden ont dit comprendre ces préoccupations, en promettant de voir comment développer les choses en vue de prendre en compte les préoccupations exprimées au cours de cette séance. « *Les interventions témoignent de l'étendue des préoccupations* », a souligné Ghislain Senden.

Ce partenariat, note-t-on, a permis, pour ses deux premières années, la réhabilitation et la modernisation des services de l'état-civil et de la population de Matete ainsi que du service d'archivage. En plus de la réhabilitation et la sécurisation des locaux, Olne a soutenu la formation des animateurs de ces services et a doté ces derniers des infrastructures de base. « *L'état-civil est essentiel pour la gestion d'une société* », a rappelé l'autorité communale belge.

Dans le cadre de ce partenariat, un projet visant la cohésion sociale est conçu en Belgique par Olne. La municipalité a son approbation par les instances habilitées en vue de l'appliquer à Matete. Il permettra, selon des sources olnaises, de créer des emplois directs et indirects dans la commune kinoise.

Lucien Dianzenza

MÉDICAMENTS CONTREFAITS

Des recommandations pour renforcer la lutte contre le fléau

Durant quatre jours, soit du 4 au 7 novembre en RDC, les participants à la formation régionale sur la lutte contre la contrefaçon des médicaments venus du Congo-Brazza, de l'Angola, de la Zambie et du pays d'accueil ont renforcé les mécanismes d'éradication de ce mal.

Les pharmaciens bénéficiant de la formation, au terme de leur cogitation, ont décidé de créer un cadre efficace de lutte contre les faux médicaments dans leurs pays respectifs. Ainsi mis sur pied, ce réseau de point de contact unique (RPCU) devra s'inspirer du modèle de la convention Médicrime pour lutter contre les faux produits médicaux. Les participants ont aussi proposé que le protocole d'entente entre les différentes autorités concernées incluant une feuille de route soit forma-

lisé, que la communication soit fiable entre les membres du RPCU au moyen de nouvelles technologies de l'information et de la communication et enfin qu'un plaidoyer soit mené auprès des gouvernants pour la signature et la ratification de la convention Médicrime. À la lecture de ces recommandations, le secrétaire général à la Santé publique, le Dr Pascal Mukengeshay Kupa, clôturant cette formation régionale sur la lutte contre la contrefaçon des médicaments et des sanctions similaires promet aux participants de s'impliquer pour que ces recommandations soient transmises à qui de droit. Il a en outre salué la coopération qui règne entre les différents services. "Ce qui nous permettra, soutient-il, de lutter efficacement contre la contrefaçon des médicaments".

Aline Nzuzi

SANTÉ

Vers la création d'un ordre de chirurgiens dentistes

Les spécialistes des maladies dentaires réunis au sein de l'Association nationale des chirurgiens dentistes, sous la conduite de leur présidente nationale le Dr Banza bijou, veulent mettre de l'ordre dans la corporation. Ils sont déterminés à s'organiser à travers un ordre comme c'est bien le cas avec d'autres catégories de prestataires des soins.

Les membres de l'association nationale de chirurgiens dentistes sont venus s'entretenir avec le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi Mukwampa, dans son cabinet de travail pour leur organisation. La création de leur ordre est plus qu'une nécessité, car il permettra aux dentistes congolais de canaliser toutes leurs actions pour un travail efficace sur le terrain. Cette préoccupation, à en croire le Dr Banza Bijou, a trouvé une oreille attentive auprès du ministre de la Santé publique qui a promis de les soutenir pour matérialiser ce projet

En sus de la création d'un ordre national

des chirurgiens dentistes, les hôtes du Dr Félix Kabange Numbi Mukwampa ont également échangé sur la création d'un Programme national de la santé bucco-dentaire et sur le recrutement des jeunes médecins dentistes dans les hôpitaux. Ils se sont aussi appesantis sur des projets que leur association entend mener dans des écoles dans le cadre de la sensibilisation et de la prévention des enfants sur les maladies bucco-dentaires dont l'ampleur devient grandissante. Pour ce qui est du recrutement des jeunes médecins dans les hôpitaux du pays, le Dr Banza Bijou note qu'il ya carence des dentistes. « Il n'y a pas suffisamment des dentistes sur toute l'étendue du pays, il y a des coins qui sont vides alors on veut que dans chaque province ou district qu'il y ait au moins un chirurgien dentiste pour répondre aux besoins des patients... », suggère-t-elle au Dr Félix Kabange Numbi Mukwampa.

Al.Nz.

BUSINESS MEETING

Des engagements atteignant le milliard de dollars US

Le ministre de l'Agriculture et développement rural, représentant personnel du Premier ministre empêché, Jean Chrysostome Vahamwuiti, est arrivé à cette estimation globale au terme des déclarations d'engagements d'une dizaine de bailleurs, en l'occurrence la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), l'Usaid (coopération américaine), l'Union européenne (UE), le Fida, la Belgique, la Koika (coopération sud-coréenne), le Groupe Fleurette et la Fédération des entreprises du Congo.

La plupart de ces bailleurs mènent déjà des programmes dans le monde agricole congolais. Le cas du plus gros partenaire de la RDC, la Banque mondiale. Elle dispose d'un portefeuille agricole estimé à 390 millions de dollars US, répartis dans plusieurs projets. L'Usaid, très présente aussi dans le secteur agricole en RDC, attend plus de détails avant de se prononcer. Pour la BAD, les financements consacrés à la zone rurale sont estimés à l'équivalent de 360 millions d'unité de compte. La Belgique, l'UE et d'autres partenaires au développement attendent les résultats des pourparlers pour avancer des chiffres. Il y a aussi des groupes comme Fleurette qui annoncent des investissements substantiels. Mais le grand défi derrière tout

ces engagements est de passer à la phase de l'exécution. « *Nous avons déjà un document pour relancer l'agriculture, mais il faut que tout le monde mette la main dans la poche. Vous avez constaté la forte mobilisation de tout le gouvernement sur cette affaire. Rien que dans cette salle, l'on est allé au-delà d'un milliard de dollars américains. Les différents documents de travail doivent devenir des documents d'orientation* », a déclaré Jean Chrysostome Vahamwuiti. Aussi le programme national d'investissement agricole (PNIA) en vigueur dans la période comprise entre 2013 et 2020 se veut-il un document de tous les acteurs du secteur agricole, et non du seul ministère de l'Agriculture. « *Il ne faut pas perdre beaucoup de temps, car nous avons élaboré ce document ensemble. Nous avons déjà un cadre de référence* » a-t-il ajouté. Selon lui, la paix et la stabilité politique sont deux paramètres importants pour booster le secteur agricole. Le ministère entend aussi renforcer la coordination des programmes. « *Nous inviterons les investisseurs à investir sur l'étendue du territoire national, et non une seule province de la République* », a poursuivi le ministre de l'Agriculture. Une attention particulière doit être ainsi portée sur l'est du pays, sorti de la guerre et prêt de nouveau à jouer son rôle de grenier de la RDC.

Cependant, pour ramener une bonne gouvernance dans l'agriculture, la seule condition de relance est que l'ensemble du secteur agricole doit connaître une véritable mutation, par le biais des réformes en profondeur qui débiteront par le ministère de l'Agriculture. Pour la gestion des fonds affectés à son ministère, Jean Chrysostome Vahamwuiti a réaffirmé sa détermination à imposer une rigueur à travers un suivi rigoureux. Cette lutte impliquera aussi un effort supplémentaire de transparence dans les milieux des affaires qui devront ouvrir leurs comptes et donner les chiffres pour accéder aux crédits offerts par les bailleurs.

À en croire le ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi, le gouvernement qui ne s'engage pas encore en chiffres prévoit d'augmenter graduellement le budget agricole. Pour un début, les efforts viseront à ne jamais octroyer un budget inférieur à celui de l'exercice passé. Dans sa vision, le gouvernement entend ériger des pools de croissance basés sur le développement de chaînes de valeur agricole. Plusieurs opérations sont menées actuellement dans le Bas-Congo et le Bandundu. La vision intègre aussi la construction des parcs agro-industriels pour doper la croissance économique à travers des partenariats publics-privés.

Laurent Essolomwa

FOOTBALL

Chancel Mbemba, joueur du mois d'octobre en Belgique

Le professionnel fait actuellement le buzz du côté d'Anderlecht. Élu joueur du mois d'octobre de la Jupiler Pro League, le jeune défenseur international congolais (RDC), Chancel Mbemba (19 ans), prend de plus en plus ses marques chez les Mauves de Bruxelles.

L'ancien joueur du FC MK de Kinshasa de l'homme d'affaires Max Mokey Nzangi a été, le 5 novembre au Parc des princes à Paris, choisi par le coach John van den Brom pour marquer Ibrahimovic lors du match entre Anderlecht contre Paris Saint-Germain (PSG) en quatrième journée de la phase des poules de la Ligue des champions. Les Mauves ont d'ailleurs eu le mérite d'imposer une égalité d'un but partout aux Parisiens pourtant larges vainqueurs au match au Parc Astrid à Bruxelles (0-5). Et le jeune arrière congolais avait réussi son pari de faire un match exemplaire, lui qui y croyait avant ce match après la débâcle du match aller. « Je suis un



Chancel Mbemba

jeune joueur et j'ai envie de me jauger face au top mondial », déclarait-il à la presse belge quelques heures avant à l'idée d'affronter la star suédoise du PSG.

Chancel Mbemba s'est retrouvé dans le groupe A d'Anderlecht après avoir accumulé des prestations de factures chez les jeunes

des Mauves déjà, avant d'être impressionnant sur les quelques opportunités qui se sont offertes à lui chez les A. À son arrivée au club en 2012, le manager d'Anderlecht, Herman Van Holsbeeck, déclarait à son sujet : « Chancel Mbemba est un jeune défenseur qui dispose d'un grand potentiel. Il a mérité son

contrat au Sporting sur base des bonnes prestations livrées lors de la préparation. C'est un espoir pour le futur ». Mbemba venait de parapher un contrat de trois ans avec Anderlecht.

Et en cette saison 2013-2014, le jeune défenseur a déjà flanqué deux buts en douze apparitions à la Jupiler Pro League, la D1 belge. Et il a été élu joueur du mois d'octobre 2013 en Belgique. Mais il garde sa modestie : « Je prends doucement de l'expérience dans le championnat de Belgique mais j'ai encore beaucoup à apprendre. Sur la scène européenne, les petites erreurs ne passent pas inaperçues. Il faut travailler pour gommer tout ça ». Et le joueur dispose

d'un plan de carrière, selon ses déclarations dans la presse belge.

« Je resterai encore au moins deux ou trois ans à Anderlecht, que je ne quitterai que par la grande porte. J'ai un plan de carrière. Je suis ici pour marquer l'histoire d'Anderlecht. Comme Vincent Kompany l'a fait avant moi. La Premier League et le championnat français me séduisent, avouet-il. Mais pas avant 2 ou 3 ans. Je veux d'abord être champion. Et dès cette saison », affirme-t-il, soulignant qu'il est très conseillé par son aîné Dieumerci Mbokani, actuellement au Dynamo Kiev en Ukraine.

Né le 8 août 1994 à Kinshasa, ce géant de 1,82 m, polyvalent avec un mental de gagnant, nourrit donc de grandes ambitions pour la suite de sa carrière débutée à Kinshasa et qui continue en Belgique, avant de prendre la direction d'un grand championnat européen.

Martin Enyimo

FÊTE DU LIVRE

Dire et écrire fait écho aux écrits cocasses d'auteurs congolais

Le spectacle de lecture servi à la toute première soirée de l'événement qu'a abrité l'Institut français (IF), le 8 novembre, a beaucoup amusé le public qui a ri de bon cœur à l'écoute des extraits de textes lus par Les Béjarts.

Vendredi, ils étaient sept sur les huit présents sur la scène de la Grande Halle à dire de façon bien particulière une série d'extraits de textes d'auteurs locaux en présence de certains d'entre eux. Pas de commune mesure entre les bribes d'écrits de Bestine Kazadi lus d'un ton sérieux par Rossy Nginamau en guise d'introduction et la suite. La minute d'après, c'est sur un ton plus enjoué qu'il se lançait à corps perdu dans la lecture de La Foire des Pharaons d'André Yoka. De la pièce, le lecteur s'est focalisé sur le passage qui tournait en dérision les conseillers du roi dressant d'eux des portraits très peu glorieux. Le solo de Stella Mobombo a succédé au premier offert par Rossy et le rythme imprimé au début s'est poursuivi avec les suivantes lectures où s'alternaient duos, trios et solos. Plus débridées les unes que les autres, elles ont plu au public quasi suspendu aux lèvres des lecteurs. Rendus d'assez belle manière, les écrits enchaînés de David Ilunga, Fabrice Tshibala, Thierry N'Landu, Bibish Mumbu, Bestine Kazadi, Dominique Mpundu et Papy Maurice Mbwiti ont fait leur effet. Fins comédiens, les lecteurs ont pour la plupart, avec un sacré naturel, livré à l'assistance des extraits avec un humour décliné à toutes les sauces. L'ironie qui pointait son nez presque à tous les coups était tantôt d'une franchise déconcertante, tantôt d'une dureté à la limite du tolérable. Il est certain que le Dire et écrire offert par les Béjarts plus qu'éveiller de la curiosité, a suscité l'intérêt de plusieurs sur les écrits dont ils étaient extraits. Autant que Rossy qui tenait un peu lieu de maître de cérémonie, les six autres lecteurs avaient du mérite. En effet, les tons, accents et expressions mesurés de Rossy, Annie Tshonga, Stella, Fabrice, Francine Kopange, Belord Mulopo et Véronique Aka Kwadeba ponctués quelquefois par la guitare de Peguy Kataba ont reçu un bel accueil. Et le slam de Peter Komomndua, la note finale du spectacle inédit de lecture de la soirée du 8 novembre n'a pas déplu non plus. Les applaudissements chaleureux du public ont témoigné du plaisir éprouvé à écouter le discours du slameur. D'aucuns sont partis de là avec à l'esprit cette sorte de refrain plaisant : « Moi, la vie, je la prends façon bohème. Je ne suis pas un bon exemple. Ne fais pas de moi ton emblème ». De l'avis du directeur adjoint de l'IF, Christophe Roussin, la soirée Dire et écrire était un succès. Ce n'est pas le public qui le contredirait au regard des acclamations dont il a gratifié les lecteurs à la fin du spectacle. Et, plus fort encore, plutôt spontanément, il ne s'est pas gardé de manifester son emballement applaudissant frénétiquement entre deux lectures.

Nioni Masela

DIVISION 1

Les premières sanctions de la Linafoot

La Ligue nationale de football (Linafoot) a, au terme de deux premières journées de la 19e édition de la Division 1, infligé ses premières sanctions contre certains clubs engagés à cette compétition nationale de football.



Simon Kayoyo, président de la Linafoot, et Konde Lwamba, secrétaire national

Les mesures ont été prises avant la troisième journée avec les deux derbys majeurs du pays, notamment Lupopo contre Mazembe au stade Frédéric-Kibassa-Maliba de Lubumbashi et Daring Club Motema Pembe (DCMP) contre V.Club au stade des Martyrs de Kinshasa. Deux clubs ont été sanctionnés pour avoir arboré la publicité sur leur maillot. Il s'agit en premier lieu du DCMP qui écope d'une amende de 1.400 USD car les Immaculés ont porté sur leur maillot un logo à caractère publicitaire lors de leur confrontation contre Lu-

bumbashi Sport en match de la deuxième journée. Le TP Mazembe de Lubumbashi est aussi sommé de payer 700 USD parce que l'équipe s'est présentée avec une vareuse faisant de la publicité pour son match contre CS Don Bosco de Lubumbashi en deuxième journée également. La Linafoot a sévi aussi sur d'autres clubs, mais pour d'autres motifs. FC MK de Kinshasa devra payer 500 USD du fait que quatre de ses joueurs se sont vu infliger des cartons au cours d'une même rencontre, et aussi pour avoir balancé des projec-

tiles sur le gardien de but de l'AS Nika à Kisangani en Province Orientale. L'on rappelle que l'AS Nika avait eu raison du FC MK en première journée par un but à zéro.

Quatre clubs vont devoir payer 300 USD d'amende pour envahissement de la zone neutre et jet des projectiles sur l'aire de jeu au cours de leurs rencontres de la deuxième journée. Il s'agit de Lubumbashi Sport, US Tshinkunku de Kananga, AS Nika de Kisangani et Sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-

Mayi. Par ailleurs, la Linafoot a aussi homologué les résultats des matches de la deuxième journée joués le 3 novembre dans plusieurs stades du pays. Rappelons que lors de sa dernière conférence de presse à quelques heures du démarrage de la Division 1, le président nouvellement élu de la Linafoot, Simon Kayoyo, avait insisté sur le fait que l'instance va appliquer de manière substantielle les textes qui régissent le football congolais. L'on attend voir la suite après ces premières sanctions.

M.E.

CHRONIQUE

De l'écho à notre politique culturelle

La dernière édition du Fespam, qui nous avait gratifiés de la présence de la directrice générale de l'Unesco, mettait encore plus en pointe la musique africaine à travers son symposium international, à l'aune d'un thème-programme : « Les musiques africaines, vecteurs d'authenticité et facteur d'émergence ». Elle nous rappelait également et à juste titre combien cette rencontre interculturelle devrait jouer son rôle de promoteur et de vecteur d'intégration régionale.

Les experts, jamais à court d'arguments, avaient échangé sur différents sujets, opportunités d'actualité, comme : les musiques africaines, levier d'émergence culturelle et économique de l'Afrique ; ou encore : l'expression musicale, support de l'authenticité africaine ; les rapports entre les expressions identitaires et le développement intégral de l'Afrique. Dans son allocution de circonstance, le ministre de la Culture, Jean-Claude Gakosso, évoquait la contribution et le rôle des musiciens, musicologues et ethnomusicologues dans un processus historique de régénérescence collective. Il ne croyait pas si bien dire, et même au-delà de toute expression caressant dans le sens du poil, on pourrait constater sans ambiguïté que la politique culturelle prônée et appliquée par ce dernier au nom du gouvernement congolais porte ses fruits.

La directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, qui a peut-être estimé qu'il fallait voir Brazzaville pour le croire, vient de désigner Brazzaville parmi les nouveaux membres du Réseau des villes créatives, à l'instar des villes de Zehlén au Liban, Cracovie en Pologne et Fabriano en Italie. Selon elle, en mettant en œuvre les initiatives, politiques et stratégies locales, Brazzaville fait partie de ces villes qui puisent dans la créativité en tant que source d'enrichissement pour le paysage urbain contemporain et la vie quotidienne des citoyens.

Il faut le savoir : le Réseau des villes créatives de l'Unesco est une plateforme d'échange lancée en 2004 dans le souci de développer la coopération internationale entre les villes qui reconnaissent la créativité comme un moteur du développement durable au travers d'un partenariat global entre plusieurs acteurs. On peut obtenir en devenant membre de ce réseau certaines facilités comme l'échange d'expériences, de connaissances et de ressources entre membres, mais aussi bénéficier d'un moyen de promotion du développement des industries créatives locales, et tout particulièrement se retrouver au cœur de la coopération mondiale dans le secteur créatif et culturel, le tout en faveur du développement durable. C'est un espace considérable où l'échange et le dialogue sont renforcés entre des acteurs des grandes problématiques globales, les représentants du Réseau des villes créatives en personne, des villes candidates, des décideurs politiques ainsi que des experts en politiques culturelles. Le Réseau des villes créatives de l'Unesco comprend désormais trente-huit villes de toutes les régions du monde, et de nouvelles villes devraient être nommées d'ici à la fin de l'année. Il est certain que les villes jouent de plus en plus un rôle essentiel dans le développement et qu'elles sont au premier plan pour permettre l'exploitation de la créativité au profit du développement économique et social. Nous devons rendre grâce à l'Unesco d'avoir pu réunir autour de cette plateforme les acteurs culturels de l'ensemble de la chaîne des industries créatives, de l'acte de création initiale à la production et à la distribution. Brazzaville, qui a été désignée « ville de musique », devient le premier membre africain du Réseau. C'est le moment de rendre hommage à tous ces acteurs qui impulsent et stimulent le secteur de la musique tous azimuts.

Qui a donc prétendu que la musique se mourrait dans le pays ? Cette désignation vient à point nommé pour rappeler combien nos artistes ont du talent et de la créativité à revendre. Il va sans dire qu'il persiste de nombreuses lacunes et que du côté des infrastructures pour soutenir les industries liées au domaine musical, un fort labeur reste à fournir, mais le Congo ne se retrouve pas, pour ainsi dire, aux antipodes de la promotion culturelle.

Comme les membres du Réseau dont Brazzaville fait partie se sont engagés à « renforcer leur participation dans la vie culturelle, en favorisant l'accès à la création et à l'usage des activités culturelles, des biens et des services, en promouvant la créativité et les expressions créatives, et en intégrant les industries créatives et culturelles dans le développement local », gageons que l'avenir musical congolais et la culture en général nous réservent de belles surprises.

Ferréol-Constant-Patrick Gassackys

IMMOBILIER

Nous recherchons des terrains, appartements et villas à acheter situés dans le Centre ville de Pointe – Noire ou dans les quartiers environnants, de préférence avec un titre foncier.

Contact : 05 749 15 17 ou 06 688 62 79 Monsieur Roland Olivier / Email : ea_mel@hotmail.com.

« Le Lycée français Saint Exupéry lance un appel à candidatures pour des postes d'enseignants suppléants éventuels au 1^{er} degré. Les candidats sont priés de déposer une lettre de motivation et un curriculum vitae au lycée avant le 18 novembre 2013. La possession de diplômes français sera fortement appréciée ».

CENTRAFRIQUE

Les élections présidentielle et législatives fixées en février 2015

Cette décision a été prise vendredi à Bangui par le Groupe international de contact pour la mise en œuvre des accords de paix du 11 janvier pour une sortie de crise, au terme d'une réunion tenue en présence du président congolais Denis Sassou N'Guesso, médiateur de cette crise.

« Nous sommes les amis de la Centrafrique, les amis attentifs. Mais notre message est clair, il est ferme même s'il est généreux », a affirmé Léonard Essongo, représentant du chef de l'État congolais qui n'a pas participé aux travaux de la 3^e réunion du Groupe international de contact jusqu'à la fin, après la lecture de la déclaration finale pour exprimer la détermination de la communauté internationale pour le respect de la "feuille de route" de la transition.

Jean-Jacques Demafouth, ex-chef rebelle et conseiller à la présidence chargé du Programme de désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants rebelles et d'autres groupes armés actifs en RCA, a déclaré à Xinhua que la Centrafrique a pris lors de cette réunion de sortie de crise des engagements « très sérieux » et vient de

trouver une issue » à la crise.

Selon un diplomate de l'Union africaine (UA), le pouvoir de Bangui doit montrer la volonté pour la réussite de ce programme, condition fondamentale pour pouvoir prétendre à un appui financier pour la sortie de crise. D'ici à janvier 2014, les Nations unies vont reprendre en mains les opérations de désarmement des ex-combattants de la Séléka, un désarmement de gré ou de force afin de bien réussir la transition, a-t-il annoncé sous couvert à Xinhua.

« On ne peut pas organiser les élections alors que les armes circulent partout », a-t-il prévenu.

David Brown, conseiller spécial des États-Unis pour la Centrafrique, estime pour sa part qu'il est capital de « constituer une armée professionnelle qui tient compte de l'équilibre ethnique et régional ».

L'armée centrafricaine, fragilisée par la crise déclenchée par la rébellion de la coalition Séléka en décembre 2012, compte à ce jour 3.000 hommes, selon les chiffres officiels. Michel Djotodia plaide pour l'incorporation de 3.500 ex-rebelles de la Séléka dans les rangs de celle-ci et 1.500 dans la

police et la gendarmerie.

Pour le diplomate américain, les éléments de l'ex-rébellion de la Séléka sont « constitués pour la plupart de mercenaires tchadiens et soudanais en majorité musulmans et auteurs des tensions intercommunautaires et religieuses » dans ce pays constitué de 85% de chrétiens contre 15% de musulmans.

Le Groupe international de contact pour la Centrafrique estime que la restauration de la paix passe par la tenue d'élections démocratiques dont les résultats seront acceptés par tous. Les trois principaux acteurs de la transition, à savoir le chef de l'État Michel Djotodia, le Premier ministre Nicolas Tiangaye et le président du Conseil national de la transition (CNT, organe législatif de transition) Alexandre Ferdinand Ngeundet, sont interdits par la charte constitutionnelle (loi en vigueur pour la transition) d'être candidats aux futures élections présidentielle et législatives. La prochaine réunion du Groupe international de contact a été programmée en février 2014 à Brazzaville au Congo.

Xinhua

DIASPORA CONGOLAISE

SDA relance ses activités en Europe

Synergies et Développement de l'Afrique (SDA) relance ses activités statutaires et événementielles en Europe.

Jeudi 31 octobre, en présence de son président William John Bongho, le bureau exécutif de SDA a revu le travail effectué conformément « à la promesse faite au président de la République, sur l'implication de la diaspora aux efforts de développement du pays. Notamment, les professionnels de santé réunis au sein de la Délégation spéciale des professionnels de santé de la diaspora (DSPSD) se sont activement impliqués à l'amélioration du système de santé au Congo en liaison permanente et effective avec les autorités locales ».

La présentation du Fonds d'Investissement Solidaire du Congo (Fisco) et du bureau exécutif est prévue fin décembre à Brazzaville. Le Fisco prévoit l'accompagnement financier des Congolais de l'étranger porteurs de projets et des diplômés sans emploi. En parallèle et afin de favoriser l'investissement générateur d'emplois, la problématique fiscale au Congo sera également au programme lors d'une rencontre début 2014. Elle renforcera les synergies entre l'administration publique et la société civile.

Depuis le 4 mars 2011, une dizaine de missions conduites par Arsène Bikoué ont permis une collaboration et des recrutements de cadres, aussi bien au CHU de Brazzaville qu'à la direction générale de la santé. Deux conventions de partenariat ont également été signées par SDA. La première avec le mi-

nistère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité. La seconde avec le ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi. Au ministère de l'Enseignement, apprend-on, des cadres de la DSPSD ont intégré la commission nationale de révision des programmes de l'enseignement technique et professionnel, en

harmonie avec le concept d'approche par compétences. Cette commission nationale travaille actuellement sur la pré-validation des nouveaux programmes. Arsène Bikoué préside la sous-commission Santé et précise qu'à travers la DSPSD, « six professionnels de la diaspora sont déjà opérationnels au Congo, quatre ont leurs dossiers dans les administrations, et deux autres viennent de soumettre les leurs ».

Le mouvement se poursuit. SDA se donne pour objectif de le renforcer selon les propos du bureau exécutif de l'ONG. « Nous avons pris des engagements fermes. Nous les remplissons. Nous souhaitons simplement que l'administration, à tous les niveaux, adhère à l'impulsion donnée par le chef de l'État le 10 avril dernier à Paris afin d'amplifier le mouvement déjà engagé » déclare Arsène Bikoué.



William John Bongho

« Les volontés se mobilisent et créent une vraie dynamique » insiste Dieudonné Malanda, vice-président de l'ONG. Et de conclure : « Nous sommes fiers que les activités de SDA aient eu un impact socio-économique réel, dans la foulée de manifestations événementielles pures et simples. Le colloque tenu à Paris en décembre 2011 sur la santé permet aujourd'hui l'implication de la diaspora dans la recherche de l'amélioration du système de santé au Congo. Au cours de la même année, se sont tenus, deux forums organisés sur l'économie numérique à Paris en juin et à Casablanca en novembre 2011. En juin 2012 à Brazzaville, un séminaire-formation sur l'entrepreneuriat dispensé à cinq cents jeunes diplômés sans emploi, a facilité l'institution d'un Fonds d'Investissement Solidaire. Ces faits sont maintenant irréversibles. »

Marie Alfred Ngoma

GRANDE COMMISSION MIXTE CONGO-RWANDA

Les deux États signent dix accords de coopération

Les ministres des Affaires étrangères du Congo, Basile Ikouébé et du Rwanda, Louise Mushikiwabo ont paraphé dix accords de coopération au terme de la 3ème grande commission mixte des deux pays qui s'est tenue du 7 au 9 novembre à Brazzaville.



Les participants à la grande commission mixte

On peut noter parmi les accords signés : la création du comité commercial mixte, le mémorandum d'entente dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le protocole d'accord dans le domaine de la culture, du sport et de la jeunesse, l'avenant au mémorandum d'entente dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles. Le communiqué conjoint sanctionnant la fin des travaux cite également l'accord portant création du comité de pilotage de la coopération entre les deux pays, le mémorandum d'entente dans le domaine de la police, la convention d'extradition et de transfèrement des condamnés, le mémorandum d'entente dans les services correctionnels et pénitentiaires, le protocole d'accord dans le domaine de la santé. La promotion de la femme et l'intégration du genre n'ont pas été épargnées. Les deux parties ont également

convenu de l'ouverture dans un bref délai d'un consulat général de la République du Congo à Kigali, capitale du Rwanda et d'une ambassade du Rwanda à Brazzaville. Les participants à la 3ème grande commission mixte Congo-Rwanda ont également

convenu d'instaurer une série de rencontres dès le premier trimestre de l'année 2014 en vue de s'accorder sur des programmes prioritaires et finaliser les projets d'accords en cours de négociation. Pour la ministre rwandaise des Affaires étrangères et de la coopération, la grande commission mixte qui vient de se tenir à Brazzaville a marqué une étape importante dans les relations entre le Congo et le Rwanda comme l'avaient voulu les chefs d'État des deux pays. Elle a, par ailleurs, réitéré les vœux de son pays au Congo afin de le soutenir pour sa réadmission au sein de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (Cééac). « Au moment où le Rwanda s'appête à ré-intégrer la Cééac, nous comptons sur la République du Congo, qui est pour nous un guide, un ami, une porte d'entrée au sein de la communauté », a conclu Louise Mushikiwabo.

En clôturant les travaux, Basile Ikouébé a invité les experts des deux pays à maintenir des contacts afin de créer des conditions qui permettraient d'aboutir à la signature des accords dans d'autres domaines. « Aujourd'hui nous pouvons parler d'une moisson abondante au regard des accords déjà signés, de ce qui demeure en négociation dans les secteurs les plus variés : économique, socioculturel, judiciaire, défense et sécurité de nos deux pays. J'invite donc nos experts à maintenir cette flamme allumée. Nous allons très rapidement examiner les voies devant permettre de résoudre la question de la circulation des personnes entre nos deux pays. Je m'y emploierai de mon côté à faciliter l'installation de l'ambassade du Rwanda à Brazzaville », a conclu Basile Ikouébé, affirmant également la volonté du Congo à œuvrer pour la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération dans la région des Grands lacs.

Signalons que la cérémonie de clôture de la 3ème grande commission mixte Congo-Rwanda a été rehaussée de la présence des ministres de l'Intérieur et de l'administration du territoire, Raymond Zéphirin Mboulou, de la Santé et de la population, François Ibovi et du Commerce et des approvisionnements, Claudine Munari. Cette grande commission mixte de Brazzaville s'est tenue après celle de Kigali en novembre 2011 alors que la prochaine aura lieu en novembre 2014 à Kigali.

Tiras Andang

FOOTBALL

Vincent Rautureau, le nouvel entraîneur formateur du CESD

Le recrutement du technicien français intègre le principe du Centre d'études et sport La Djiri (CESD) de voir ses meilleurs pensionnaires placés dans les grands centres européens.



Échange de parapheurs entre Benito Amouzoud et Vincent Rautureau. (© DR)

Vincent Rautureau, qui a signé le 8 novembre un contrat d'un an renouvelable avec le CESD, a accepté le challenge de sortir les jeunes joueurs de la Djiri comme l'indiquent les clauses de son contrat. Sa mission consiste en effet à former les cadres techniques et les jeunes joueurs en vue de permettre à ces derniers de peaufiner leur formation faite à Djiri dans les grands centres européens, notamment ceux de la France.

Il a assuré que les plus compétents partiront d'ici à la fin de cette année dans un centre de formation français en vue de voir ce qui se passe ailleurs. « Quand vous avez de bons joueurs dans l'académie, vous passez un coup de téléphone aux amis formateurs français et indiscutablement vous les envoyez en France. On enverra les joueurs qui le méritent par leur compétence footballistique », a-t-il souligné. Le Français de 43 ans n'a pas tari d'éloges sur le travail effectué pendant trois ans par les Italiens de l'Individual Football Coaching. Les pensionnaires, a-t-il indiqué, ont énormément appris

au terme de leur formation technico-tactique. Pour favoriser la réussite des jeunes joueurs congolais, il entend à court terme faire un brassage des jeunes au travers l'organisation d'une mini compétition avant de se lancer dans la détection des talents dans le tout le pays.

Qui est Vincent Rautureau?

Vincent Rautureau est un entraîneur professionnel de football diplômé en 2006 et un formateur de football diplômé en 1998. En 2011-2013, il était à Umm Salal au Qatar en tant qu'entraîneur adjoint de Gérard Gili, de Bertrand Marchand et d'Alain Perrin. En 2010, il a été entraîneur U-17 national du FC Nantes et entraîneur adjoint d'Elie Baup de cette équipe en 2008-2009 en Ligue 1 française. Il fut entraîneur formateur et responsable du Centre de formation d'EA Guingamp en 2005. Il ambitionne voir un joueur du CESD signer soit à Lyon, Nantes, Valenciennes ou dans d'autres équipes.

James-Golden Éloué

RÉFLEXION

Corriger enfin les dérives de l'Histoire

Si l'on ne réécrit pas l'Histoire, on peut du moins en corriger les fautes, les dérives, les crimes. Aussi les Nations qui se rendirent au fil des siècles coupables de tels abus envers l'Afrique doivent-elles se préoccuper aujourd'hui d'en réparer les effets en participant enfin activement à l'émergence du continent.

Deux agressions étrangères, commises entre le moment où les pays européens se dotèrent de moyens de transport suffisants pour se déplacer et la deuxième moitié du vingtième siècle, ont empêché le continent de se développer comme il aurait pu le faire. La première fut la traite négrière qui permit aux Arabes et aux Européens de s'enrichir en déportant des millions d'Africains noirs dans des conditions atroces et qui dura près de cinq siècles. La deuxième fut la colonisation qui permit aux Européens de mettre en coupe réglée les peuples de l'ensemble du

continent et qui dura, elle, plus d'un siècle.

Ces deux agressions, sur lesquelles on est encore loin d'avoir tout dit, ont morcelé les ethnies qui s'étaient implantées au cours des siècles sur des territoires définis, ont du même coup empêché les peuples africains de construire des États cohérents, ont favorisé le pillage des ressources naturelles de leurs terres, ont maintenu les populations dans un état de misère qui bloquait toute évolution, et ont rendu leurs classes dirigeantes dépendantes de capitales lointaines. Elles sont à l'origine des difficultés que rencontrent aujourd'hui les pays africains.

Même si l'Europe, en ce début de vingt et unième siècle, refuse toujours de l'admettre, c'est bien la traite négrière, du quinzième au dix-neuvième siècle, et la colonisation, consacrée par la Conférence de Berlin en 1884-1885, qui sont responsables des problèmes

auxquels se heurte aujourd'hui encore le continent. La première a décimé les peuples vivant au sud du Sahara, la deuxième a divisé ces mêmes peuples en créant des frontières artificielles que la recherche de la stabilité a rendues intangibles après l'accession des pays africains à l'indépendance.

Pourquoi rappeler, ici et aujourd'hui, ces réalités ? Parce que, même si cela ne sera sans doute jamais dit de façon aussi brutale au plan officiel, ce sont elles qui sous-tendent les débats à venir entre l'Afrique et l'Europe. À commencer, bien entendu, par le « sommet » de l'Élysée, les 6 et 7 décembre, qui réunira à Paris une quarantaine de chefs d'État pour débattre de la sécurité et du développement.

Qu'elle le veuille ou non, l'Europe est responsable du sous-développement de l'Afrique. Et si elle continue de le nier, elle finira par payer au prix fort son inhumanité passée comme le mon-

tre la vague migratoire qui la frappe de plein fouet; une vague qui prendra vite pour elle des proportions dramatiques si elle ne se préoccupe pas de rendre aux peuples africains ce qu'elle leur a volé au fil des siècles.

Que l'on nous comprenne bien : ce n'est pas la « repentance » que les Nations du continent attendent, mais une participation réelle, concrète, massive de l'Europe à son émergence. À une coopération fantôme qui tient plus du discours que de l'action, des images que du réel, les peuples du Sud veulent substituer un appui financier, technique, commercial, culturel qui leur permettra d'accélérer leur marche vers le développement durable.

Voyons si les chefs d'État présents à Paris dans trois semaines oseront dire à l'Europe ses quatre vérités en se servant comme intermédiaire de la France qui les convie à débattre sur l'avenir.

Jean-Paul Pigasse